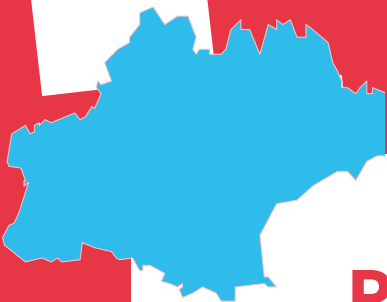




PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ**



**Prévention et lutte
contre la pauvreté
en Occitanie**



BILAN 2022

SOMMAIRE

04

Éditorial
du Préfet
de région

05

Les chiffres
de la pauvreté
en Occitanie

08

La stratégie
de prévention
et de lutte
contre la pauvreté

11

AXE 1
Assurer l'égalité
des chances
dès les premiers
pas et conforter
les droits
fondamentaux
des enfants

18

AXE 2
Soutenir
l'autonomie
des jeunes
et leur garantir
un parcours
de formation

23

AXE 3
Renforcer l'accès
aux droits
et rendre
la vie quotidienne
plus facile

31

AXE 4
Renforcer
la prévention
et lutter contre les
inégalités de santé

36

AXE 5
Mieux
accompagner
vers l'activité
pour sortir
de la pauvreté

43

AXE 6
Favoriser l'accès
à l'hébergement
et au logement
pour les plus
démunis

ÉDITORIAL DU PRÉFET DE RÉGION



Depuis 2017, la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNPLP) a pour objectif d'apporter des solutions concrètes aux publics les plus vulnérables pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle de toutes et tous. Depuis son lancement, elle renouvelle les modalités d'intervention de l'État et crée une nouvelle dynamique partenariale avec les acteurs publics et privés concernés. Consistant à « boucher les trous dans la raquette » et à accompagner au changement des pratiques professionnelles des acteurs sociaux et de l'insertion, elle vient en appui aux dispositifs préexistants.

Ces cinq dernières années, la politique de lutte contre la pauvreté s'est articulée autour de deux priorités que sont la prévention de la pauvreté, à travers des actions de lutte contre les inégalités à la racine, dès la petite enfance, et la sortie de la pauvreté, par le renforcement de l'accompagnement au retour au travail.

La mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté a suscité une coopération active avec tous les acteurs des collectivités, des opérateurs de l'État, des organismes de protection sociale, du monde associatif, du secteur privé, en associant les publics concernés, afin de coproduire des politiques publiques locales plus efficaces, plus inclusives et dans le respect des compétences et priorités territoriales.

L'année 2022 marque la dernière année de la SNPLP et ouvre une année 2023 de transition vers la stratégie 2024-2027, qui a été nommée Pacte des solidarités. Celui-ci, annoncé par la Première ministre le 2 novembre 2022 en Conseil des ministres, met l'accent supplémentaire sur la nécessité de prendre en compte les enjeux de transition écologique dans les politiques de lutte contre la pauvreté.

Ces mesures s'inscrivent dans la continuité de la stratégie de lutte contre la pauvreté 2017-2022 et témoignent de l'engagement du gouvernement à poursuivre la mobilisation collective pour réduire les inégalités sociales en faveur des citoyens les plus fragiles de la société.

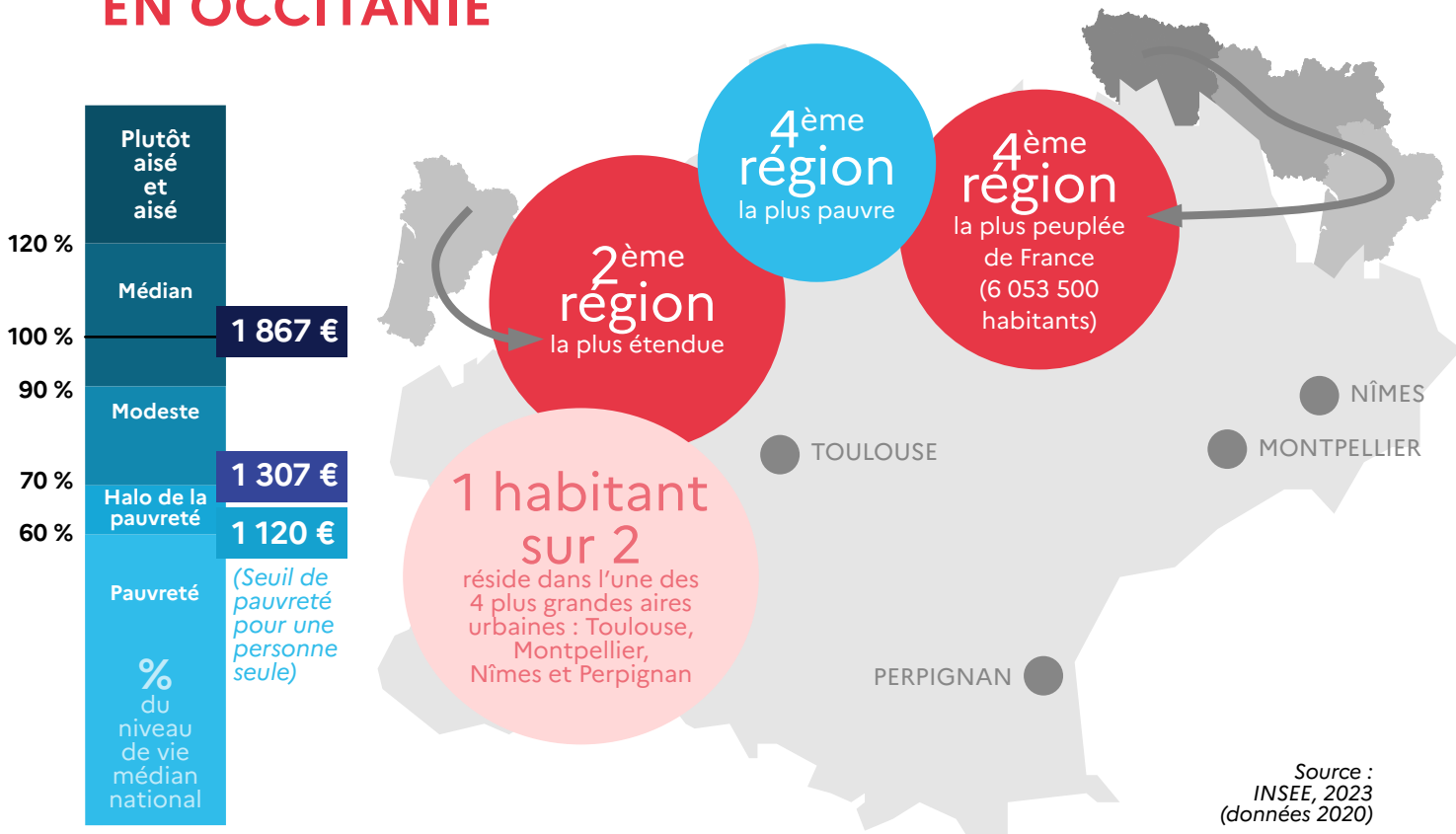
Le dynamisme des acteurs de la stratégie pauvreté est un élément clé dans la lutte contre la pauvreté dans les territoires. La mise en place des Conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) a représenté une impulsion considérable des conseils départementaux. Avec un total de plus de 60 millions d'euros de 2019 à 2023, ces conventions ont permis de renforcer la coordination des différents acteurs, moderniser les pratiques professionnelles ainsi que soutenir les initiatives locales. Par ailleurs, divers appels à projets et à manifestation d'intérêt ont permis de financer, pour un montant équivalent, plus d'un millier de projets d'acteurs locaux, tels que des communes, des CCAS et des associations. Le présent bilan annuel 2022 permet au lecteur de disposer d'une vue panoramique sur les actions conduites au cours de l'année 2022, qui se déclinent en 6 axes et plus de 65 dispositifs.

Le dynamisme des acteurs de la stratégie pauvreté est un élément clé dans la lutte contre la pauvreté dans les territoires.

L'année 2023 est une année de transition. Le Pacte national des solidarités sera décliné dans les territoires par des Pactes départementaux et métropolitains, qui résulteront des diagnostics à conduire sur les principaux enjeux locaux et les actions prioritaires à mettre en œuvre, en prenant appui sur les acquis de la stratégie 2017-2022.

Pierre-André Durand,
Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne

LES CHIFFRES DE LA PAUVRETÉ EN OCCITANIE



16,8 %

de la population en Occitania vit sous le seuil de pauvreté (année de référence : 2020) plaçant la région au 4^{ème} rang des régions hexagonales les plus pauvres.

Les 13 départements de la région Occitania se caractérisent par de fortes disparités territoriales. En effet, la pauvreté est plus fortement présente dans les départements littoraux (de 19% dans l'Hérault à 20,7% dans les Pyrénées-Orientales) et plus modérée à l'intérieur des terres (de 13,2 % à 17,9%). L'intensité de la pauvreté* est plus marquée dans le Gard et l'Hérault.

La pauvreté est également contrastée au niveau de l'âge : elle touche essentiellement les moins de 30 ans avec un taux de 27,6 % contre un taux de 12,4% pour les personnes âgées de 75 ans et plus.

Si un enfant sur trois vit dans une famille pauvre dans les grands centres urbains, la pauvreté est présente

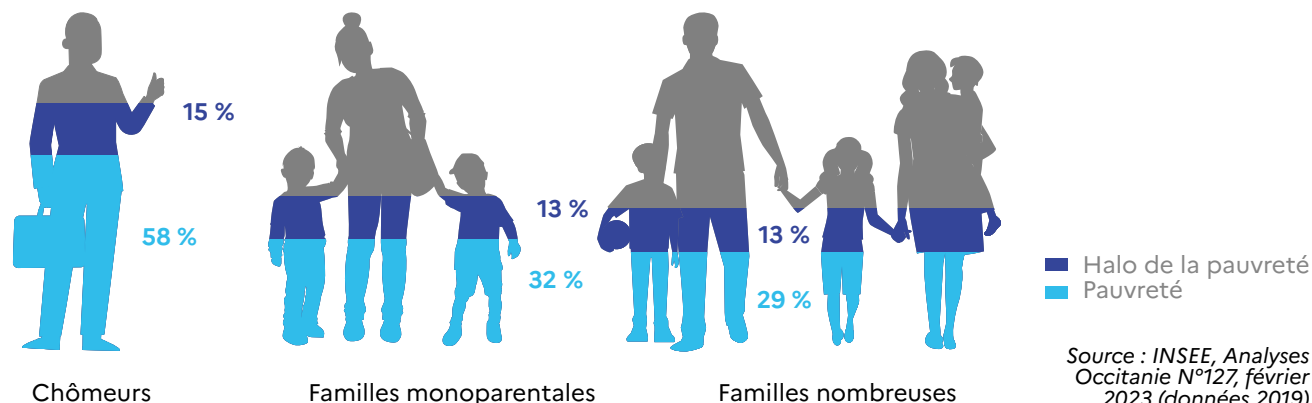
dans toutes les strates de communes et en milieu rural : elle se présente sous la forme d'une courbe en cloche inversée dont les pics sont les quartiers de la politique de la ville (QPV) et les zones rurales profondes (taux de pauvreté de 17,9%).

La pauvreté étant multidimensionnelle, le taux de pauvreté est insuffisant pour la caractériser. Aussi l'INSEE prend-il désormais en compte d'autres indicateurs corrélés aux conditions de vie, comme le mal-logement ou le surendettement. Il convient également de tenir compte de la précarité relationnelle qui progresse, ou encore des problématiques de santé mentale, aggravées par la crise de la COVID-19.

*L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'évaluer à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé, plus le niveau de vie des plus pauvres est inférieur au seuil de pauvreté.

Le halo de la pauvreté monétaire rassemble l'ensemble des personnes ayant un niveau de vie compris entre 60 et 70 % du niveau de vie médian national.

Les chômeurs, les familles monoparentales et nombreuses particulièrement exposés à la pauvreté



TAUX DE PAUVRETÉ

(60 % du revenu médian, mesure européenne)

16,8 %

de la population vit
sous le seuil de pauvreté

TAUX DE PAUVRETÉ

(50 % du revenu médian, ancienne mesure française)

9,7 %

de la population vit
sous le seuil de pauvreté

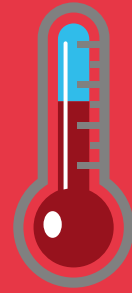
Source : INSEE, 2023 - Données 2019



NOMBRE DE PAUVRES

1 million

de personnes
vivent sous
le seuil de pauvreté
de 60 %
du revenu médian
en Occitanie



Source : INSEE, 2023 - Données 2019



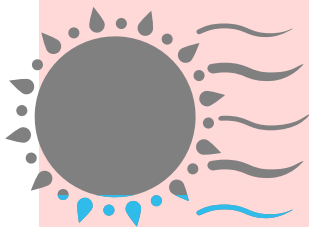
QUARTIERS DÉFAVORISÉS



le taux de
pauvreté dépasse
49 %
dans les QPV
(quartiers
prioritaires
de la politique
de la ville)

Source : INSEE, 2023 - Données 2019

CHAUFFAGE



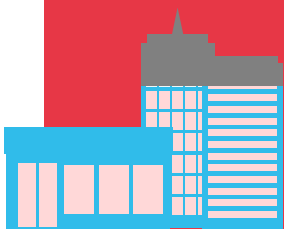
14 %

des ménages
sont concernés
par la précarité
énergétique
dans le
logement

Source : Geodip, 2018



OÙ VIVENT LES PAUVRES ?



64 %

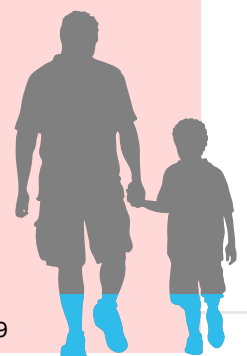
des pauvres
vivent en
ville

Source : INSEE, 2023 - Données 2019

FAMILLES MONOPARENTALES

18,9 %

des familles
monoparentales
sont pauvres



Source : INSEE, 2023 - Données 2019

CHÔMAGE

Avec un taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) de

8,6 %

au quatrième trimestre 2022, en baisse de **0,3 points** sur un an, l'Occitanie demeure à 1,6 points au-dessus du niveau de l'Hexagone dans son ensemble.

La reprise économique et le dynamisme du marché de l'emploi peinent à absorber les publics éloignés de l'emploi.

Sur le territoire, de grandes inégalités existent, avec des taux particulièrement élevés dans les **Pyrénées Orientales** (11,6 %) et des taux plus faibles en **Lozère** (4,6%).

Source : DREETS Occitanie, 2022



DIFFICULTÉS BANCAIRES

Les difficultés bancaires sont notables en Occitanie : la région se place en

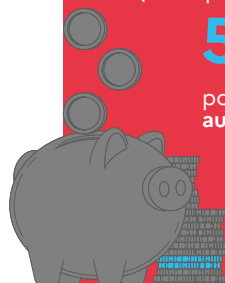
4^{ème} position

concernant le **nombre d'incidents bancaires** enregistrés en cours d'année (3 156 pour 100 000 habitants) et en

5^{ème} position

pour le **nombre de personnes inscrites au fichier des incidents bancaires** (1 456 pour 100 000 habitants).

Source : Banque de France, 2022



ILLETTRISME

En Occitanie, on estime qu'environ **370 000 personnes** âgées de 18 à 65 ans sont en situation préoccupante par rapport aux savoirs de base, dont

235 000

seraient en situation d'illettrisme.

On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante.

Une vaste enquête est en cours dans la région sur des crédits du Commissaire et en partenariat avec l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme).

Source : Enquête IVQ, INSEE, 2011



INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Les femmes sont particulièrement touchées par la **paupvreté** : bien que les femmes de la région Occitanie soient plus scolarisées à 18 ans et ensuite plus diplômées du supérieur que les hommes de la région, leur **taux d'activité est plus faible** et leur **taux de chômage plus élevé**. De même, elles sont plus exposées au **temps partiel**. Avec **46,3 %**, le taux d'emploi des femmes non diplômées est inférieur de **6,2 points** par rapport à la moyenne nationale des femmes dans la même situation. L'**écart salarial net annuel moyen** entre hommes et femmes est de **16,4 %** en Occitanie. Il est aussi à noter que la **paupvreté** touche particulièrement les **familles monoparentales**, dont les femmes sont souvent à la tête : en Occitanie, c'est même encore plus vrai avec **14,3%** de cheffes de familles monoparentales contre **13,1%** au niveau national (pour les hommes, la proportion est de **3,3%**).

Source : INSEE, 2022 - Données 2018

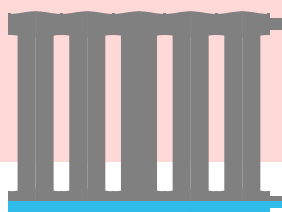


MAL-LOGEMENT

En Occitanie, la **pression locative** reste très importante au niveau des deux métropoles, **Toulouse et Montpellier**, et cela malgré une construction de logement social dynamique.

6%

des ménages en Occitanie n'ont pas les moyens de chauffer correctement leur logement.



PRÉCARITÉ RELATIONNELLE

La précarité relationnelle se manifeste de différentes façons et peut avoir des conséquences négatives sur le bien-être des personnes.

La précarité relationnelle est une forme de souffrance dans laquelle se retrouvent enfermés les individus.

Dans le cadre de l'enquête "Solitudes 2022 : regard sur les fragilités relationnelles" présentée par la Fondation de France, la précarité relationnelle est définie comme un phénomène intergénérationnel et touchant toutes les couches de la société, mais ceci dit plus accru parmi les classes sociales défavorisées.

Une journée régionale d'études est programmée dans le **Gard** en 2023.



LA STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Sous la responsabilité interministérielle de la ministre des Solidarités et encadrée au plan national par la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP), la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNLCP) est **mise en œuvre territorialement** par le Commissaire à la prévention et la lutte contre la pauvreté, placé auprès de chaque préfet de région.

LE RÔLE DU COMMISSAIRE À LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Sous l'autorité du préfet de région Occitanie, le Commissaire, Monsieur Eric Pélisson, est le garant de la déclinaison des mesures nationales dans le respect des compétences, priorités et spécificités territoriales. Pour ce faire, il **mobilise et coopère avec l'ensemble des acteurs concernés par la lutte contre la pauvreté** (les services de l'État en région et dans les départements, les collectivités territoriales, les grands services publics, les associations, les partenaires sociaux, les entreprises, mais aussi les personnes en situation de pauvreté).



LES 6 ENGAGEMENTS DE LA STRATÉGIE

Assurer l'**égalité des chances** dès les premiers pas et conforter les **droits fondamentaux des enfants**

Soutenir l'autonomie des **jeunes** et leur garantir un parcours de formation

Renforcer l'**accès aux droits** et rendre la vie quotidienne plus facile

Renforcer la prévention et lutter contre les **inégalités de santé**

Mieux accompagner vers l'**activité** pour sortir de la pauvreté

Favoriser l'accès à l'**hébergement** et au **logement** pour les plus démunis

LE BUDGET GLOBAL DE LA STRATÉGIE EN OCCITANIE

Chaque année, les commissaires à la prévention et à la lutte contre la pauvreté disposent d'une enveloppe globale qui permet la mise en œuvre de la stratégie au niveau des territoires.

En Occitanie, le budget de la stratégie s'élève à près de 45 millions d'euros et permet au commissaire, sous l'autorité du préfet de région, de financer des projets et actions s'inscrivant dans l'objectif national de lutte contre la pauvreté dans les territoires.

La lutte contre la pauvreté en Occitanie en 2022, c'est :

9 M€
pour les conventions départementales de prévention et de protection de l'enfance

6 M€
pour les petits déjeuners éducatifs et les cantines à tarification sociale

5 M€
pour les Contrats d'Engagement Jeunes – Jeunes en Rupture (CEJ-JR)

4,4 M€
sur l'enveloppe Commissaire

1,5 M€
consacrés à l'investissement social (formation des professionnels, prévention, point conseil budget, etc.)

18,9 M€

consacrés à la contractualisation CALPAE avec les départements et les métropoles, dont :

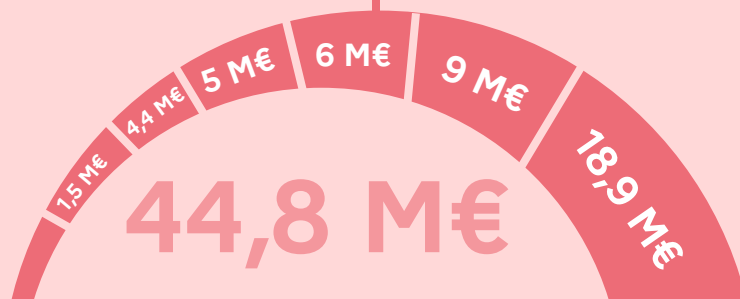
8,5 M€
pour l'insertion

2,1 M€
pour l'Asip (les actions du champ social) et le référent de parcours

1,5 M€
pour les actions métropoles

1,8 M€
pour l'enfance et la jeunesse

5 M€
pour le solde (comme par exemple les initiatives départementales)



LES LEVIERS D'ACTION DU COMMISSAIRE



UN ENSEMBLE DE CONTRACTUALISATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS

Le Commissaire assure, pour le compte du préfet de région, le pilotage et le suivi des **conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE)**. Ces contrats formalisent les **engagements conjoints des départements ou métropoles** d'une part et de **l'État** d'autre part. Les collectivités partenaires mettent en œuvre une **diversité d'actions**, soit en tant que **mesures socles**¹, soit en tant qu'**initiatives départementales**².

Le Commissaire assure aussi le suivi des conventions du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE).

Le Commissaire est également associé au suivi des conventions départementales de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE).

¹ Les mesures socles correspondent au volet commun répondant à un cadre fixé par la DIPLP ; elles relèvent d'actions en matière d'accueil social ainsi que d'insertion sociale et professionnelle.

² Les initiatives départementales se matérialisent par des projets innovants répondant aux besoins spécifiques du territoire et s'inscrivant dans le cadre des engagements de la stratégie.



LES CRÉDITS D'INTERVENTION

L'État soutient les projets portés par les acteurs publics et associatifs de la région qui s'inscrivent dans le cadre des engagements de la SNPLP.

Pour ce faire, le Commissaire initie un **appel à projets annuel** (ou plusieurs, voire des appels à manifestation d'intérêt) grâce à des crédits annuels d'intervention.

Cet appel à projets comprend plusieurs volets :

- le premier porte spécifiquement sur la mise en œuvre des **feuilles de route des groupes de travail** (voir infra),
- le second sur la **formation des professionnels de la petite enfance**,
- et le troisième sur les **1000 premiers jours de l'enfant**, sachant que la petite enfance représente le principal levier de rupture des déterminismes sociaux de reproduction de la pauvreté.



L'ANIMATION RÉGIONALE

Le Commissaire anime le réseau régional des acteurs via l'organisation de diverses manifestations (**conférences régionales, journées d'études, webinaires**), la coordination de **groupes de travail thématiques**, et la réunion régulière d'un **comité consultatif** composé de représentants des principales associations régionales.



LA COCONSTRUCTION AVEC LES ACTEURS

En Occitanie comme au niveau national, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été pensée de manière à permettre une étroite collaboration entre les parties prenantes.

La co-construction permet aux acteurs de se saisir des problématiques concrètes et de prendre part de façon active à leur résolution. Elle est réalisée via les **12 groupes de travail** qui formulent des **recommandations**, proposent des **orientations**, **nourrissent le cahier des charges** de l'appel à projets annuel et donnent un **avis** sur les projets déposés.



LA DÉMARCHÉ D'ÉVALUATION

En 2022 ont été initiées plusieurs évaluations :

- **l'accès aux droits** dans les actions financées sur appels à projets, par Aix-Marseille Université,
- **la protection de l'enfance**, par l'Université Paul Valéry de Montpellier,
- **l'insertion**, dans le cadre des CALPAE, par Sciences Po Toulouse,
- **la prévention spécialisée**, dans le cadre des CALPAE, par l'université de Perpignan Via Domitia.

En outre, une photographie des actions financées sur enveloppe commissaire, réalisée par Coopésia, cabinet d'innovations sociales, a pour objet de présenter par thématique et par département la **répartition des actions réalisées** depuis 2019.



LA PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES

Dans le cadre du déploiement territorial de la SNPLP en Occitanie, une place importante est consacrée à la participation des personnes concernées. Celle-ci peut prendre des formes différentes, **de la concertation à la codécision**. Le groupe de travail Participation travaille sur l'**identification des productions méthodologiques** utiles à la mise en œuvre concrète de la participation dans les actions de la stratégie et accompagne diverses actions, comme une **formation des acteurs** à la participation des personnes en situation de pauvreté.

En 2022, de nouvelles actions ont été mises en place, dont la réalisation d'un **diagnostic** qui cible les ressources existantes en matière de **formation**.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ACTEURS

Lutte contre la pauvreté en Occitanie :
au plus près des besoins des territoires

Initiatives départementales et investissement social

12 novembre 2022, Carcassonne



L'ANIMATION RÉGIONALE

LES ÉVÉNEMENTS PHARES

Le déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur la mobilisation et la coopération de l'ensemble des parties prenantes. La mise en réseau des acteurs est une condition essentielle pour apporter des réponses globales et concrètes aux publics en situation de précarité. Forte de ce constat, la stratégie est animée annuellement par l'organisation de conférences régionales. Ces dernières visent à **favoriser les rencontres et les échanges entre les acteurs, au service d'une action collective en faveur des personnes vulnérables.**

Depuis le lancement de la stratégie, **six conférences** ont eu lieu en Occitanie. En 2022, le Commissaire a choisi de mettre à l'honneur les **initiatives départementales des conseils départementaux** intégrés aux CALPAE de la région.

En outre, cette année, le Commissaire, a impulsé l'organisation de différentes manifestations (webinaires, journées d'étude, rencontres) en lien étroit avec différents partenaires sur des enjeux croisés de la pauvreté (**grande précarité, territoires zéro chômeur de longue durée, illettrisme, mobilité, etc.**). En cohérence avec les enjeux sociétaux actuels et les priorités régionales, ces rencontres visent à croiser les regards doublement sur une thématique donnée : **entre les territoires et entre les professions.**

6 CONFÉRENCES 6 000 ABONNÉS

LA COMMUNICATION SUR LA STRATÉGIE ET SES ACTIONS

L'année 2022 ayant été marquée par deux élections nationales majeures – les présidentielles et les législatives –, le Commissaire n'a pas communiqué durant les deux « périodes de réserve » qui les ont précédées ni entre les deux campagnes électorales. Cette période de réserve s'impose aux autorités préfectorales et à leurs services.

Il convient donc de considérer deux périodes distinctes dans la communication de l'année, à savoir le premier semestre en retrait et le second semestre plus offensif, notamment sur les réseaux sociaux. Au 31 décembre 2022, le Commissaire avait atteint plus de 5 800 abonnés sur LinkedIn, contre 5 000 au 1^{er} septembre 2022.

La barre des 6 000 abonnés est atteinte au 23 janvier 2023. Ses publications quotidiennes auront été lues au total plus de 480 000 fois en 2022, soit par 1 320 lecteurs ou lectures chaque jour.



AXE 1

ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES DÈS LES PREMIERS PAS ET CONFORTER LES DROITS FONDAMENTAUX DES ENFANTS

Les inégalités, qu'elles soient cognitives ou sociales, commencent dès le plus jeune âge. Pour lutter contre les inégalités de destin et les mécanismes de reproduction de la pauvreté, il est essentiel d'apporter une attention spécifique à la petite enfance afin que tous les enfants puissent s'éveiller et s'épanouir dans les meilleures conditions. C'est l'une des conditions essentielles pour combattre efficacement les inégalités à la racine et briser les déterminismes sociaux.



Congé de paternité

25 712

pères ou conjoints ont pris un congé de paternité en Occitanie en 2022



Dédoublage des classes

83 %

des classes de Grande Section, CP et CE1 sont dédoublées

Le taux s'élève à **68 %** en éducation prioritaire.

01 DÉVELOPPER UN PLAN DE FORMATION POUR LES PROFESSIONNELLS DE LA PETITE ENFANCE

Mesure suivie par la DREETS

La réduction des inégalités liées à l'origine sociale passe par l'amélioration de la qualité éducative de l'accueil des jeunes enfants.

À l'entrée du CP, un enfant issu d'un milieu défavorisé maîtrise en moyenne **1 000 MOTS** de moins qu'un enfant issu d'un milieu favorisé. Afin d'apporter des clés de développement indispensables aux enfants issus de familles modestes, un plan de formation destiné à l'ensemble des professionnels de la petite enfance a été déployé. Ce plan de formation est fondé sur 7 thématiques : le langage, l'alimentation et la nature, l'art et la culture, l'accueil occasionnel, la prévention des stéréotypes, l'accueil des parents et le

numérique. Il se déploie via des conventions signées avec les opérateurs de compétences (OPCO), mais également via un appel à projets régional annuel.

En Occitanie, en même temps que les projets ayant déjà démontré leurs impacts positifs sur les publics cibles ont continué à être soutenus en 2022, diverses nouvelles actions ont été financées, que ce soit dans l'amélioration de la transparence des critères d'attribution des places en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), ou le renforcement des compétences des assistants maternels dans l'accueil d'enfants de familles connaissant des difficultés économiques et sociales.



LA CIMADE (34) : FORMATION DES PROFESSIONNELLS DE LA PETITE ENFANCE EN MATIÈRE D'INTERCULTURALITÉ

L'objectif général du projet du centre Frantz Fanon, centre de ressources à Montpellier pour les professionnels spécialisé dans le soin pour les personnes exilées, est de renforcer les compétences des professionnels de la petite enfance sur la thématique interculturelle et les outiller dans la détection de problèmes langagiers des enfants allophones.

Cela passe par la formation des professionnels à la compréhension de l'outil « Evaluation Langagière pour Allophones et Primo-arrivants » (ELAL), qui a été développé par des chercheurs de l'hôpital Avicenne dans le but de traiter les questions de bilinguisme chez les enfants allophones et ainsi à la fois valoriser leurs compétences dans leur langue maternelle et détecter leurs troubles du langage en français – ce qui permettra in fine de mieux préparer leur scolarisation.



FOCUS SUR LES PROJETS D'ÉCHELLE RÉGIONALE

Trois projets se déploient à l'échelle de toute la région Occitanie.

Tout d'abord, l'on peut citer la formation sur les compétences psychosociales par l'IREPS (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé). Ensuite, l'on peut mentionner le programme de formation pour les professionnels de la petite enfance lancé par la fédération Léo Lagrange : eve&léo.



RÉGION
3 projets soutenus

GARD
3 projets soutenus
Nîmes Est : Quartier QPV du Chemin Bas d'Avignon



HÉRAULT

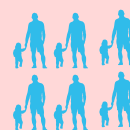
4 projets soutenus

Commune de Béziers | 60 km autour de la commune de Pézenas | CC Lovédois et Larzac

HAUTE-GARONNE

6 projets soutenus

CC Cœur de Garonne | Département de la Haute-Garonne | Commune de Saint Jean (2) | Toulouse Métropole, SICOVAL, autres CC de la Haute-Garonne | Toulouse : Quartiers QPV du Grand Mirail et quartiers intermédiaires limitrophes



AUDE

1 projet soutenu

CA Carcassonne Agglomération



02 ACCOMPAGNER LA PARENTALITÉ

Mesure suivie par la DREETS et l'ARS

Les premiers jours de la vie d'un enfant sont cruciaux tant pour les parents que pour l'enfant lui-même. Dès ses premiers pas dans le monde, les conditions d'accueil et l'environnement dans lequel il ou elle s'inscrit vont impacter sa construction et s'inscrire de façon durable dans son développement.

Il est de ce fait nécessaire pour les pouvoirs publics d'accompagner les familles en situation de pauvreté dans cette période charnière qu'est la venue d'un enfant. En bref, proposer un accompagnement aux familles vulnérables, c'est prévenir les ruptures sociales.

En sus de l'action de droit commun des CAF, l'appel à projets « les 1000 premiers jours de l'enfant » a mis l'accent sur l'aménagement de l'offre et des lieux en faveur des enfants et des parents ayant pour visée de favoriser l'éveil culturel et artistique des tout-petits.

Les 1000 premiers jours de l'enfant en Occitanie, c'est :

24 PROJETS SOUTENUS

25 712 PÈRES OU CONJOINTS AYANT PRIS UN CONGÉ PATERNITÉ EN 2022



[En savoir plus sur le dispositif 1 000 premiers jours](#)



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS : SÉJOURS DE RÉPIT ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES PARENTS ISOLÉS AYANT UN ENFANT DE MOINS DE 3 ANS

Dans le cadre de l'accompagnement sur le droit aux vacances développé par le Secours populaire, l'objectif est d'expérimenter sur 18 mois un séjour de répit de

5 JOURS / 4 NUITS

pour permettre la rencontre et l'échange avec d'autres parents, la participation à des activités d'éveil partagées des parents avec leurs enfants, ainsi que des temps orientés sur le bien-être, la parentalité et la santé.

03 DÉVELOPPER L'INCLUSION ET LA SOCIALISATION DES FAMILLES VIA LES CENTRES SOCIAUX

Mesure de la Stratégie mise en œuvre par les CAF

140 CENTRES SOCIAUX

81 ESPACES DE VIE SOCIALE

Afin d'apporter de nouveaux services et de meilleures conditions de vie aux familles demeurant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les zones rurales, la création de centres sociaux et d'espaces de vie sociale est soutenue par les CAF.

Fédérées autour de la notion d'éducation populaire, ces structures permettent d'accueillir familles et habitants au

quotidien qui peuvent participer et répondre ensemble aux problématiques de leur territoire. Toutes ces structures sont construites autour d'un « projet social » reprenant trois grands principes : l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux et la cohésion sociale du territoire, et enfin le développement de la citoyenneté de proximité.

04 PROTÉGER LES ENFANTS : LES CONVENTIONS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CDPPE)

Mesure portée par les DDETS, l'ARS et les conseils départementaux

Les Conventions de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE) visent à contractualiser les engagements réciproques entre le préfet, l'ARS et le département dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022.

Plus précisément, les engagements, traduits en objectifs pour la définition d'un plan d'action mis en œuvre à l'échelle de chaque département, sont les suivants : « agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles »,

« sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures », « donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits », « préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte », et « renforcer la gouvernance et la formation » en tant qu'engagement transverse.

Les départements sont tenus de viser a minima douze objectifs au sein de ces engagements, dont certains sont obligatoires. Cette contractualisation est soutenue financièrement par l'État et le département.



DÉPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE : SÉCURISER LES PARCOURS DES ENFANTS PROTÉGÉS ET PRÉVENIR LES RUPTURES

L'objectif opérationnel issu de cet engagement est d'élaborer un nouveau protocole actualisé en intégrant les violences intrafamiliales en tant qu'indicateur fort de la notion de risque de danger ou de danger avéré.

Pour la mise en œuvre de l'action, le département mobilise les partenaires impliqués (les forces de l'ordre, la pédopsychiatrie, la pédiatrie, la médecine d'urgence, etc.).

Par ailleurs, ce plan d'action prévoit des actions de formation au bénéfice des partenaires.

05 DÉVELOPPER LES MARAUDES MIXTES

Mesure mise en œuvre par les conseils départementaux, les métropoles et l'État dans le cadre des CALPAE

Les maraudes mixtes sont une mesure de protection de l'enfance, qui visent à sortir les enfants de la rue, des squats et des bidonvilles. Concrètement, elles accompagnent les familles en mobilisant tous les leviers disponibles.

Plus que de favoriser la mise à l'abri des enfants et de leur famille, elles permettent surtout de mettre fin aux situations attentatoires aux droits des enfants. C'est donc une politique d'aller vers qui permet de capter dès les premiers instants les besoins des familles et de leur fournir un accompagnement adapté à leur situation.

Dans le département de l'Hérault par exemple, la maraude a été établie en 2022

195 PREMIERS CONTACTS

et permis le suivi de

47 FAMILLES ET ENFANTS

En revanche, celle de Toulouse a dû cesser ses activités.





06

FACILITER L'ACCÈS À UN MODE D'ACCUEIL POUR TOUS LES ENFANTS

Mesure suivie par les CAF

Les familles en situation de précarité ont du mal à trouver des solutions d'accueil pour leurs enfants et sont parfois contraintes, faute de moyens, de renoncer à l'insertion pour se consacrer à la garde de leurs enfants.

Cette mise en balance forcée des intérêts personnels et familiaux constitue un frein à l'insertion des parents, et plus particulièrement pour les chefs ou cheffes de famille monoparentale.

En Occitanie, les CAF accompagnent les familles en situation de précarité dans ce domaine en finançant des solutions de garde adaptées à leurs besoins. Les crèches AVIP (crèche à vocation d'insertion professionnelle) sont en ce sens un très bon exemple.

Dans ce cadre général ont été soutenus en 2021 et 2022 en Occitanie

2 PROJETS ACCUEIL POUR TOUS



LA GARDE D'ENFANT(S)

De nombreuses mesures ont été mise en place afin de permettre aux personnes en situation de pauvreté d'accéder à des places en crèche. Proposé dans quatre départements, le bonus mixité sociale vise par exemple à compenser la moindre participation des familles modestes (entre 300 et 2100 euros). L'on peut également mettre en relief le plan rebond pour la revalorisation du bonus territoire ou encore l'accueil pour tous pour favoriser l'accès à un large mode d'accueil.

AMI « ACCUEIL POUR TOUS » SIVOM DES CORBIÈRES (CAF DE L'AUDE)

La création d'une micro-crèche itinérante en gestion directe par le Sivom, avec la mutualisation de moyens et de locaux pour diverses offres de service Petite enfance

Le SIVOM des Corbières est composé de 15 communes toutes classées en ZRR avec une faible densité de population (10,26 habitants au km² en 2019). Il se découpe en deux bassins de vie avec une grande disparité des distances sur l'accès aux offres de services existantes et des caractéristiques très marquées en terme de précarité : 18,8 % de familles monoparentales, 48,1 % d'enfants de moins de 3 ans sous le seuil de bas revenus, et un taux de parents en activité avec des enfants de moins de 3 ans de 64,3 %.

L'itinérance du réseau de petite enfance (RPE) avec un temps d'accueil (atelier d'éveil) pour les assistants maternels permet de rompre l'isolement des professionnels ainsi que le partage d'actions pédagogiques éducatives et culturelles entre professionnels de la petite enfance. Des temps d'accueil pour les familles avec des enfants de moins de 3 ans, notamment en parcours d'insertion sociale, de type Lieu d'accueil enfant parents (Laep), contribuent à la socialisation des enfants et au soutien des familles les plus vulnérables.

64,3 %
TAUX D'ACTIVITÉ
DES PARENTS
EN ACTIVITÉ AVEC
DES ENFANTS DE
MOINS DE 3 ANS



18,8 %
DE FAMILLES
MONOPARENTALES

07 FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Mesure de la Stratégie suivie par l'Éducation nationale

Au niveau de la région, l'Éducation nationale met en place des dispositifs pour accompagner dès le plus jeune âge les enfants vers la réussite éducative.



LE DÉDOUBLEMENT DES CLASSES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE EN GRANDE SECTION, CP ET CE1

L'objectif de 100% de dédoublement des classes de CP et CE1 étant atteint, la focale a été mise sur les grandes sections.

LE DÉDOUBLEMENT DES CLASSES DE GRANDE SECTION

en éducation prioritaire a atteint un taux de réalisation de

68 %

au mois de novembre 2022 en région Occitanie, le dédoublement des classes de CP et CE1 étant atteint en éducation prioritaire.

Partout ailleurs en Occitanie, l'objectif de ne pas dépasser 24 élèves par classe en GS, CP et CE1 a atteint un taux de

83 %



LE DÉPLOIEMENT DES CITÉS ÉDUCATIVES DANS LES QPV

Le précédent déploiement positif de trois cités éducatives dans l'académie de Toulouse a au bout du compte été intégré dans la dynamique académique de mise en place des dispositifs de droit commun afin de coordonner les actions engagées sur ces territoires pour lutter contre la grande pauvreté (par exemple, des actions d'appui à la parentalité ont pu être menées, notamment via le recrutement de médiateurs).

Ainsi, l'académie de Toulouse comporte 3 cités éducatives labellisées, toutes localisées dans le Grand Toulouse. Quant à l'académie de Montpellier, elle en compte 7. Au total, ce sont

33 000 ÉLÈVES CONCERNÉS PAR LE DISPOSITIF

auquel sont consacrés

3 MILLIONS D'EUROS



LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF « DEVOIRS FAITS AU COLLÈGE »

Le dispositif « devoirs faits » permet aux élèves de disposer d'un temps d'études accompagné au collège pour réussir leurs devoirs avec pour objectif la réussite de tous.

Dans l'académie de Montpellier, le dispositif « devoirs faits » en chiffres c'est :

98 306 HEURES NOTIFIÉES AUX COLLÈGES DE L'ACADÉMIE
22 189 HEURES D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

À Toulouse, depuis la crise sanitaire, un dispositif « e-devoirs faits » est proposé en complément des heures « devoirs faits » au collège. Par exemple, les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} du collège Vauquelin ont la possibilité d'un créneau par niveau le mercredi après-midi pour « devoirs faits » en distanciel via la visioconférence. Ce dispositif s'est développé grâce à « Ma classe à la maison » du CNED.

Au total, ces mesures permettent d'atteindre 55,6 % des élèves de REP maîtrisant la fluence de la lecture au début de la classe de 6^{ème} et 45,9 % la résolution de problèmes de mathématiques.
(Source : Baromètre de l'action publique)

08

FAVORISER LA SCOLARISATION DES ENFANTS DES BIDONVILLES ET SQUATS

Mesure de la Stratégie suivie par le Commissaire et les partenaires

L'un des axes importants de la politique de résorption des bidonvilles est la scolarisation des enfants et la mise en place de leviers essentiels pour assurer leur instruction.

En 2022, le Commissaire a conduit une expérimentation en Haute-Garonne pour recenser les enfants non scolarisés (avec un ciblage sur les bidonvilles, les hôtels sociaux et les aires d'accueil). Cette méthode vise à préfigurer son extension dans toute l'Occitanie.

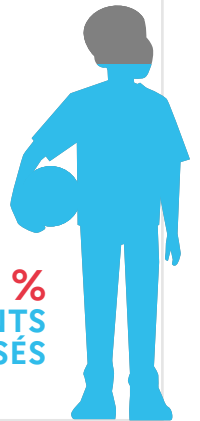
Les étapes ultérieures à une telle démarche sont celles relatives au soutien à l'assiduité scolaire et à la réussite éducative des enfants.

Au final, sur le territoire de la métropole de Toulouse, ont été recensés

736 ENFANTS EN ÂGE D'ÊTRE SCOLARISÉS

dont 636 enfants inscrits à l'école

86 % DES ENFANTS SONT SCOLARISÉS



09

PERMETTRE AU MOINS UN REPAS ÉQUILIBRÉ PAR JOUR

Mesure suivie par le Commissaire et l'Éducation nationale

Dans l'objectif d'améliorer la qualité des repas des enfants, le Gouvernement apporte un soutien financier aux collectivités territoriales via deux mesures, les petits déjeuners éducatifs et les cantines à tarification sociale.

LA DISTRIBUTION DE PETITS DÉJEUNERS GRATUITS DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Plus d'un enfant sur huit saute son petit déjeuner dans les quartiers d'éducation prioritaire. Or, la prise du petit déjeuner favorise la concentration et l'attention des enfants.

Le dispositif financé par l'État à hauteur d'1,30 € par petit déjeuner contribue à lutter contre les inégalités, répond à un enjeu de santé publique et favorise les apprentissages.

Articulé à des objectifs pédagogiques, ce dispositif contribue également à l'éducation à l'alimentation et au goût.

En outre, depuis septembre 2020, l'État a revalorisé les subventions accordées aux collectivités dont le montant est passé de 1€ par petit déjeuner à 1,3€ en dans l'Hexagone et 2€ en Outre-mer.

À l'échelle de la région Occitanie, ce sont plus de

8 600 ÉLÈVES

qui ont pu en bénéficier à raison de deux fois par semaine en moyenne, pour un financement total par l'État de 485 000 euros.

LA TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES SCOLAIRES EN MILIEU RURAL

Mesure suivie par le Commissaire et l'ASP

Près de 90% des communes urbaines pratiquent une tarification sociale des cantines au quotient familial, ce qui n'est pas le cas des communes rurales, dont la proportion est inverse. De plus, les élèves issus de familles défavorisées sont deux fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine que ceux issus de familles de la classe moyenne.

Fort de ce constat, l'État verse aux communes éligibles à la dotation de solidarité rurale, sur convention avec l'ASP (Agence de Services et de Paiement) qui gère le dispositif, une subvention de 3 € par

REPAS FACTURÉ 1 € AU MAXIMUM

aux familles.

La montée en puissance de la mesure s'est poursuivie, avec plus de

700 000 REPAS

délivrés au tarif le plus bas de janvier à avril 2022.

Les subventions de l'État atteignent pour ces deux quadrimestres 3,4 millions d'euros, les factures du troisième n'étant pas parvenues. En outre, le dispositif va continuer à monter en puissance, **566 communes d'Occitanie ayant signé une convention avec l'ASP allant jusqu'en 2024 ou 2025.**



Pour chaque année, données cumulées de janvier à avril

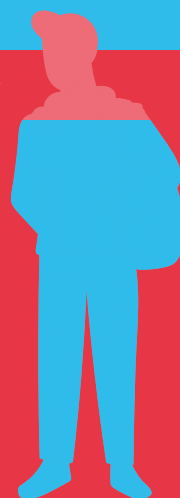
AXE 2

SOUTENIR L'AUTONOMIE DES JEUNES ET LEUR GARANTIR UN PARCOURS DE FORMATION

Les jeunes rencontrent un cumul de problématiques qui inscrivent une large partie d'entre eux dans des parcours de vie précaires : méconnaissance des droits, isolement social, difficulté de prise d'autonomie, difficulté dans l'accès au stage ou au premier emploi, etc. Agir collectivement en actionnant tous les leviers fondamentaux est une condition première pour permettre l'épanouissement et le développement socio-professionnel de chaque jeune.



73 887
nouveaux contrats
d'apprentissages
ont été signés
en 2022 en Occitanie



78%
des jeunes
occitans
de 18 ans ont
le **Pass Culture**
au 31 mars 2023

01 INFORMER LES JEUNES SUR LEURS DROITS ET PROMOUVOIR LEUR ENGAGEMENT

Mesure suivie par la DRAJES

Au niveau de la région Occitanie, le Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté agit au côté d'autres acteurs institutionnels engagés auprès des jeunes.

Par exemple, la Direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) ainsi que ses treize services départementaux (SDJES) mènent des actions en faveur de l'autonomie, de

l'engagement et de l'accès aux droits des jeunes, avec l'ambition de toucher ceux ayant le moins d'opportunités. Ainsi, des parcours d'engagement sont mis en place afin d'accompagner au mieux les jeunes dans la prise en compte de l'existant en matière de droits attachés à leur situation : il s'agit ici de mettre en avant les différents leviers dont ils disposent.

SESAME (SÉSAME VERS L'EMPLOI POUR LE SPORT ET L'ANIMATION DANS LES MÉTIERS DE L'ENCADREMENT)

est un dispositif permettant aux jeunes (16-25 ans) les plus défavorisés d'être accompagnés vers une formation dans les métiers de l'encadrement sportif et de l'animation socioculturelle, et ensuite vers leur insertion.



LA BOUSSOLE DES JEUNES

est une plateforme numérique à destination des 15-30 ans centralisant, à l'échelle des territoires, les informations concernant leurs droits, les services et dispositifs dont ils peuvent bénéficier. Plusieurs thématiques sont couvertes : l'emploi, la formation, le logement, la santé, et la mobilité internationale. Ce service numérique permet aussi la mise en relation du jeune avec un professionnel du dispositif recherché/trouvé.

En Occitanie, 8 territoires sont en cours de déploiement du dispositif.



Le FDVA

est un dispositif financier de l'État de soutien au développement de la vie associative avec deux priorités de financement. D'une part, il priorise la formation des bénévoles et d'autre part le soutien au fonctionnement des associations et à leurs nouveaux projets innovants.

En Occitanie, il a permis le financement de 715 projets pour un montant total d'1,4 million d'euros.



LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

est un parcours d'engagement mis en place pour les jeunes français âgés de 15 à 17 ans.

En Occitanie, ce sont environ 4 200 jeunes accueillis en 2022 dans les séjours de cohésion, dont l'objectif de mixité sociale dans le recrutement est bien affiché. La diversification du recrutement vise à renforcer l'accès des jeunes issus des lycées professionnels, de l'Aide Sociale à l'Enfance, et ceux sous-mains de justice.



LE SERVICE CIVIQUE

visent à mobiliser la jeunesse dans toute sa diversité autour de valeurs communes que sont celles de la République ainsi que celles d'actions collectives de solidarité et de citoyenneté. De ce fait, une grande partie des 14 057 jeunes qui ont réalisé un Service Civique en 2022 ont pu contribuer à la prévention et à la lutte contre la pauvreté en intervenant auprès des publics et des acteurs. En Occitanie, deux leviers sont activés en matière de mobilisation du Service Civique dans la stratégie de lutte contre la pauvreté :

1. développer l'engagement de jeunes volontaires, de toutes origines sociales et géographiques, sur des missions au contact de personnes en difficulté, en situation de précarité ou de pauvreté.
2. faciliter l'engagement en Service Civique de jeunes eux-mêmes en difficulté, situation de précarité ou de pauvreté.



02

LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET ACCOMPAGNER L'OBLIGATION DE FORMATION DES 16-18 ANS

Mesure suivie par le Commissaire

En Occitanie, près de 80 000 jeunes de 16 à 29 ans ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi : les NEETS. Ils rencontrent de grandes difficultés pour s'insérer dans le marché du travail et sont les premières victimes de la pauvreté.

Parmi eux, un peu plus de

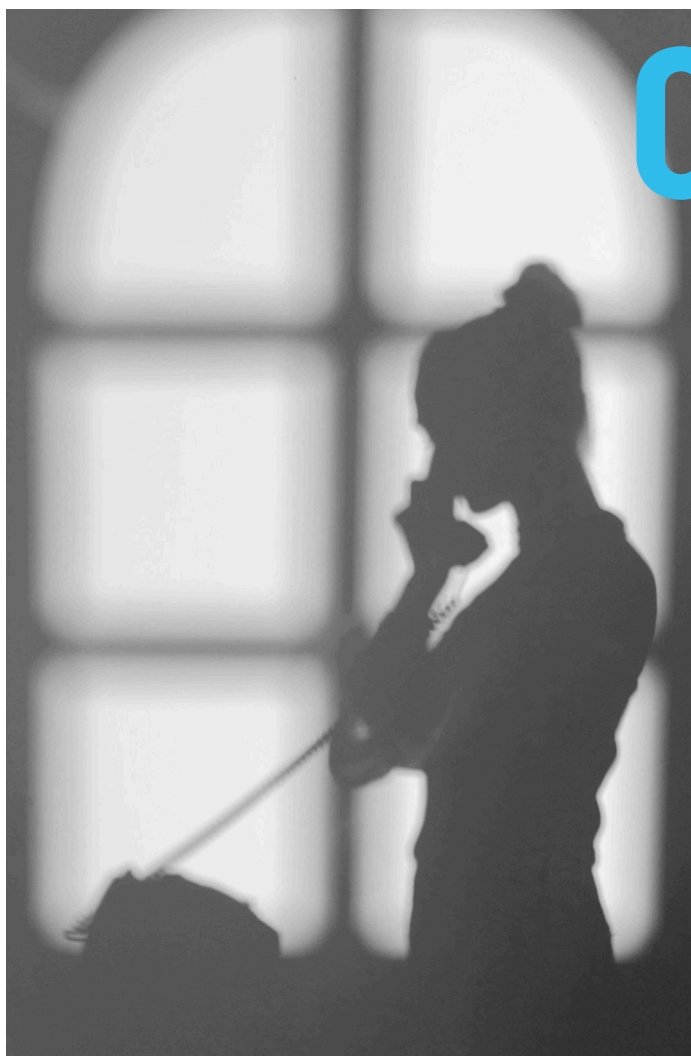
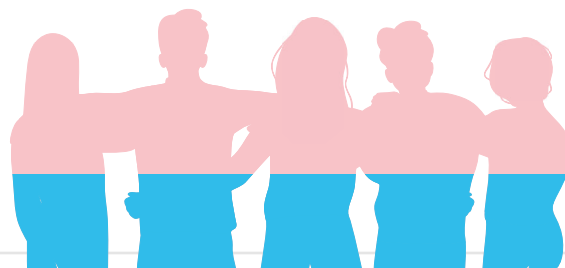
14 000 JEUNES DE 16 À 18 ANS, dont

42% DE DÉCROCHEURS SCOLAIRES
(source : ARML)

sont tenus à l'obligation de formation. Obligation légale depuis septembre 2020, elle propose un accompagnement sur mesure à chacun d'entre eux en vue de trouver une solution adaptée. L'éventail de solutions comprend notamment le retour en formation scolaire, le début d'une formation professionnalisante, le volontariat ou encore l'insertion professionnelle.

L'obligation de formation s'articule avec les compétences respectives de l'Éducation nationale en amont du décrochage effectif et du conseil régional à la fois en matière d'orientation et en aval du décrochage. La lutte contre le décrochage est assurée sur le terrain par les « plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs » (PSAD), qui comprennent l'ensemble des acteurs à même d'agir.

En Occitanie, un COPIL commun coordonne les actions respectives du Commissaire, de l'Éducation nationale et du conseil régional afin de renforcer cette approche globale et partenariale et ainsi améliorer leur coordination.



03

REPÉRER LES JEUNES DITS INVISIBLES

Mesure suivie par la DREETS

En région Occitanie, le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 (PIC), a permis de former

20 000 JEUNES ET DEMANDEURS D'EMPLOI LES MOINS QUALIFIÉS SUPPLÉMENTAIRES (voir infra, axe 5).

Dans ce cadre, l'appel à projets « Repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux » finance depuis 2019 des projets innovants destinés à « aller vers » les publics hors de tout radar institutionnel, ceux qui ont décroché, et à les remobiliser à travers notamment des activités ludiques, sportives et/ou culturelles.

9 dossier habilités en 2019 ont été renouvelés et **13 nouveaux projets validés en 2021** se sont déployés en 2022, pour un total de 3,9 M€.

En complément, l'action expérimentale de 2022 « aller vers les jeunes précaires » (AJEP) propose sur enveloppe Commissaire un accompagnement à l'insertion socio-professionnelle de droit commun pour les jeunes résidant dans les campements (bidonvilles, squats et aires d'accueil) de la Haute-Garonne. La mise en œuvre de cette action repose sur la rencontre, l'écoute, la prise de connaissance et la facilitation de l'accès aux droits.

04

ACCOMPAGNER L'INSERTION DES JEUNES : LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNES – JEUNES EN RUPTURE (CEJ-JR)

Mesure suivie par la DREETS

Mis en place le 1^{er} mars 2022, le contrat d'engagement jeune (CEJ) propose aux jeunes éloignés de l'emploi un accompagnement intensif en vue de leur insertion durable dans l'emploi.

En 2022, en Occitanie,

5 869 JEUNES SONT ENTRÉS EN CEJ

le déploiement de la mesure s'est accéléré en 2023. Il vient remplacer la Garantie jeunes dans la continuité du plan « 1 jeune, 1 solution » et s'adresse aux jeunes sans emploi durable, ni formation, qui souhaitent s'engager activement dans un parcours vers l'emploi. L'accompagnement proposé par les Missions locales est adapté à la situation du jeune et défini avec lui dans le cadre d'un diagnostic approfondi et partagé.

Pôle emploi contribue au dispositif « 1 jeune, 1 solution », en mobilisant des conseillers dédiés sur l'accompagnement intensif jeune : en 2022, il y a eu 13 050 entrées dans le dispositif.

Pour les jeunes les plus éloignés de l'insertion sociale et professionnelle, cet engagement se heurte à de multiples difficultés liées au logement, la mobilité et la santé. Pour ne pas laisser ces jeunes en rupture sans solution et prévenir tout abandon de parcours, le dispositif CEJ « Jeunes en Rupture », dont le budget s'élève à 7,2 millions d'euros en Occitanie, propose des moyens spécifiques afin de mieux les repérer, remobiliser et accompagner par des voies qui leur sont adaptées. Les parcours proposés dans le cadre de ce dispositif, via des consortiums d'acteurs locaux compétents et en articulation étroite avec la mission locale, ont vocation à lever les freins que rencontrent ces jeunes en leur offrant un accompagnement global et coordonné ainsi que des solutions sur mesure.

05

FAVORISER LA RÉUSSITE DES JEUNES

Mesure suivie par l'Education nationale et la DREETS

LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

Le dispositif des Cordées de la réussite offre un accompagnement adéquat aux collégiens et lycéens des quartiers prioritaires de la ville dans leur parcours d'orientation en vue d'éviter l'autocensure et ainsi permettre une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur. Les établissements « encordés » (collèges, lycées) et « têtes de cordée » (enseignement supérieur) mettent en place des actions pour donner à chaque élève les

moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet d'orientation. En 2022 :

43 CORDÉES

ont été déployées dans la région Occitanie.

PLUS DE 10 000 ÉLÈVES

ont vocation à bénéficier du dispositif chaque année, grâce à la mobilisation de 43 établissements d'enseignement supérieur et de plus de 2 000 étudiants tuteurs.



L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES (INSA) DE TOULOUSE, HAUTE-GARONNE : ÉGALITÉ DES CHANCES Ô TALENTS

L'objectif de cette cordée est de donner à des collégiens et lycéens à potentiel, avéré ou sous-jacent, issus de milieux modestes et/ou en situation de handicap, l'envie et les moyens de réussir des études supérieures.

Le programme Ô Talents de l'INSA s'inscrit dans une démarche préventive en invitant les jeunes à progresser dans un cercle vertueux l'amenant vers leur réussite scolaire et professionnelle. Il met notamment en relation des acteurs complémentaires pour les accompagner dans cette démarche de réussite.

Ce programme est le fruit d'une étroite collaboration entre l'INSA et 21 établissements scolaires partenaires (10 collèges, 12 lycées généraux et technologiques, et 4 lycées professionnels).

COLLECTIF MENTORAT

Le collectif mentorat pilote et anime la plate-forme « 1 jeune, 1 solution », qui permet d'orienter vers les associations de mentorat. En région Occitanie, le collectif mentorat réunit 8 associations, qui ont signé des conventions de partenariat entre elles (AFEV, Chemins d'avenir, JobIRL, AFDET Occitanie, etc.), anime le réseau, et sert d'interface avec le Commissaire. En 2022, le développement du mentorat a permis aux associations d'accompagner

150 000 jeunes.

LOGEMENT DES JEUNES

En Occitanie, la stratégie de lutte contre la pauvreté soutient les politiques du logement et participe à leur réforme. Le Service Logement Jeunes « S'LOJ », dans le Tarn, a pour objectif de faciliter l'accès au logement autonome des jeunes de 18 à 30 ans : en 2022

178 en ont bénéficié.

06

LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ DES ÉTUDIANTS

Mesure suivie par le Recteur chargé de l'enseignement supérieur

La crise sanitaire a impacté négativement la société et plus particulièrement les personnes les plus fragiles, dont les étudiants. Pour lutter activement contre la précarité étudiante, de nombreuses mesures ont été proposées et mises en œuvre au niveau national et dans les territoires. L'on peut notamment mettre en relief l'augmentation des bourses d'études, la création de programmes de soutien financier ponctuels ou encore la sensibilisation à la santé mentale. Pour ce faire, les pouvoirs publics et les associations agissent au quotidien au plus près des étudiants en difficulté.

En Occitanie, dans ce même esprit, de nombreuses actions ont été mises en place, dont entre autres :

- le gel des droits d'inscription à l'université,
- le gel de l'indexation des loyers dans les cités universitaires,
- la revalorisation des bourses sur critères sociaux,
- les repas au Crous à 1 euro,
- le renforcement des aides spécifiques attribuées par les Crous,
- le dispositif Santé Psy Etudiants (qui permet l'accès à huit consultations avec des professionnels).

En Occitanie, près de

80 000 ÉTUDIANTS

bénéficient d'une bourse sur critères sociaux

En 2022, plus de

3 MILLIONS DE REPAS À 1 EURO

ont été servis par les Crous de Montpellier et de Toulouse.

Enfin, 4,2 millions d'euros, au titre de l'aide spécifique ponctuelle (ASP), ont été alloués pour

6 762 ÉTUDIANTS EN DIFFICULTÉ.

LES AIDES AUX ÉTUDIANTS EN 2022 ET LEUR ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2021

Source : <https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/explore/dataset/donnees-mensuelles-sur-les-prestations-de-solidarite/information/>

520
étudiants bénéficiant
d'une aide spécifique
ponctuelle



+3 %
32 160
étudiants boursiers
bénéficiant
du repas à 1€



+13 %
194 060
repas à 1€ vendus
aux étudiants
boursiers

+123 %
14 190
repas à 1€ vendus
aux étudiants
non-boursiers

07

RENFORCER LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Mesure mise en œuvre par les conseils départementaux et les métropoles dans le cadre des CALPAE

La prévention contre la pauvreté chez les jeunes nécessite d'aller vers eux en répondant aux enjeux de repérage et d'accompagnement des plus vulnérables, notamment ceux en processus de « désaffiliation » ou de « décrochage » social. Renforcer la prévention

spécialisée est essentiel pour intervenir auprès de ces jeunes, prévenir les éventuels comportements à risque, et leur permettre in fine de retisser des liens avec la société. Cette action est mise en œuvre en consolidant la coopération avec le droit commun.



ZOOM SUR LE GARD

Par exemple, en 2022, dans le Gard, 245 jeunes ont été suivis et 13 chantiers éducatifs ont accueilli 53 jeunes. De plus, 46 sorties ont été organisées avec la participation de 744 jeunes. Au total, ont été orientés :

251 JEUNES VERS L'ACCÈS AUX DROITS

161 VERS DES ACTEURS DU LOGEMENT

46 VERS CEUX DE LA JUSTICE

331 VERS CEUX DE L'ÉDUCATION

AXE 3

RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS ET RENDRE LA VIE QUOTIDIENNE PLUS FACILE

L'accès aux droits et la lutte contre le non-recours constituent une priorité de la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté. En ce sens, les pouvoirs publics (État, collectivités), les services publics (organismes de protection sociale, Pôle emploi, Banque de France...) ainsi que les associations en Occitanie agissent en faveur des populations vulnérables pour les accompagner dans leur parcours d'accès aux droits sociaux. Les actions menées dans ce but couvrent un large éventail de thématiques. L'objectif général est d'améliorer l'accès aux droits au travers de nouvelles permanences physiques, itinérantes ou d'outils numériques.

La politique d'accès au droit vise à mettre à la disposition des citoyens, dans chaque département, des lieux où ils pourront trouver une information générale sur leurs droits et obligations, une assistance et un accompagnement personnalisé dans leurs démarches administratives.

Dans l'objectif d'amener les bénéficiaires de l'action sociale au « droit commun », c'est-à-dire au bénéfice des biens, services et prestations disponibles pour tous les citoyens, l'accès aux droits consiste dans la volonté « d'inclure » à savoir de référer potentiellement tous les publics aux structures et organisations de droit commun.

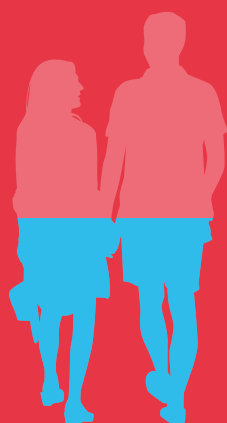
À l'intérieur de cet ensemble très vaste, le non-recours aux prestations sociales accroît le risque de précarité socioéconomique et d'isolement des individus qui ne bénéficient pas des aides ou des droits auxquels ils pourraient prétendre. En France, le taux de non-recours à certaines prestations dépasse 30%.

Des taux de non-recours souvent supérieurs à 30 % en France

Source: * Les Dossiers de la DREES n°97

** Les Dossiers de la DREES n°92

*** Document d'études n°263, DARES



Minimum
vieillesse*

**50 %
de non-recourants**
(personnes éligibles ne
percevant pas cette
prestation) en 2016

**320 000 personnes
concernées**

**1 milliard d'€ non
versés par an**



Revenu de
solidarité
active**

**34 %
de non-recourants**
(personnes éligibles ne
percevant pas cette
prestation) en 2018

**600 000 personnes
concernées**

**3 milliards d'€ non
versés par an**



Assurance
chômage***

**30%
de non-
recourants**
(personnes
éligibles ne
percevant pas
cette prestation)
en 2018-19

**540 000
personnes
concernées**

01

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS : LE DÉPLOIEMENT DES MAISONS FRANCE SERVICE

Mesure suivie par l'ANCT et les préfets de département

Le programme, piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), vise à garantir l'accès aux services publics essentiels à toutes et tous sur tout le territoire, par un accueil assuré par les espaces France Services à moins de trente minutes de transport du domicile.

Il prévoit un accueil physique offrant aux usagers un socle minimal de services soutenus par les 11 partenaires nationaux (Pôle emploi, CAF, etc.) et se

déploie à l'échelle des cantons, le cas échéant par une offre itinérante (bus France Services).

En 2022 :

74 977 PRESTATIONS

ont été réalisées par les **309** France Services d'Occitanie.

02

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES AFIN DE FAVORISER LE RECOURS AUX DROITS

Mesure suivie par les CAF

La démultiplication des interlocuteurs peut devenir pour les usagers une source de difficulté dans leur parcours d'accès aux droits et entraîner en conséquence des situations de non-recours, ce qui prive au bout du compte les usagers de leurs droits.

C'est dans cette optique que le dispositif Guichet Unique a été mis en place par certaines administrations, dont la CAF de la Lozère.



CAF DE LA LOZÈRE : GUICHET UNIQUE

Créée en 2009, la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS) de la Lozère regroupe les missions d'une CPAM, d'une CAF et d'une URSSAF. Ses locaux hébergent également l'agence retraite de la CARSAT Languedoc-Roussillon, le service social de la CARSAT, et l'Échelon Local du Service Médical Occitanie. Cette organisation unique en France hexagonale permet à la CCSS d'offrir un guichet unique à ses usagers. Cette simplification du parcours des usagers ainsi que la prise en charge globale de leurs besoins permet de favoriser un meilleur accès aux droits.

En 2022, la CCSS de la Lozère a réalisé :

24 PARCOURS D'INSTALLATION DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ

12 D'ACCÈS AUX DROITS

16 DE SÉPARATION

En mai 2023, elle lancera son premier parcours Maternité/Naissance interbranches CPAM/CAF, dont profiteront tous les ans plus de

1000 FUTURS PARENTS.



CAF DE L'HÉRAULT : ENTRETIEN GIRATOIRE

En 2018, la CAF de l'Hérault, en partenariat avec le conseil départemental, a mis en place un nouveau dispositif expérimental à Béziers pour simplifier et ainsi accélérer le parcours des nouveaux bénéficiaires du RSA vers l'insertion : « Entretien Giratoire ». Concrètement, en lieu et place de multiplier les intervenants auprès du nouvel allocataire, la CAF centralise le pilotage de son dossier à partir d'un rendez-vous clé de 30 minutes, dit « entretien giratoire ». Plus précisément, durant celui-ci, le nouvel allocataire fait le point sur sa situation personnelle avec un agent de la CAF formé spécifiquement, pour à la fin aboutir à un contrat d'orientation fixant les étapes de son parcours d'insertion. Outre la personnalisation, ce dispositif a le mérite de la rapidité avec un délai de 36 jours entre l'ouverture des droits et le début de l'accompagnement contre 97 jours dans le système classique.

Au final, ce dispositif s'est avéré extrêmement probant avec une

PROGRESSION DE SORTIE DU

RSA DE 15%

au bout de six mois comparé à l'année précédente (contre 2% sur le reste du territoire).

03

FACILITER L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

La place du numérique dans nos sociétés modernes est de plus en plus importante comme l'illustre le fait qu'une grande majorité des services du quotidien est désormais dématérialisée. En outre, cette dématérialisation recouvre aussi l'objectif de l'inclusion numérique, qui fait référence à la capacité des individus à accéder, utiliser et bénéficier des technologies numériques. Le but est de réduire la fracture numérique et garantir à tous les individus, quelle que soit leur origine sociale, économique ou

géographique, qu'ils pourront bénéficier de la société de l'information.

Au 1^{er} décembre 2022 :

81,4 % DE LA POPULATION

occitane était couverte par la fibre.

RHINOCC

Dans le cadre du projet national de création de Hubs numériques en faveur de l'inclusion numérique dans les territoires, RHINOCC sensibilise et outille des formateurs de bénévoles et professionnels qui interviennent auprès des publics fragiles via une journée d'études ouverte aux professionnels et bénévoles, l'organisation de deux webinaires régionaux, la mise à disposition de ressources sur l'inclusion numérique ainsi que d'un espace numérique.

RHINOCC vise également à faire monter en compétences et mettre en réseau les conseillers numériques au service des publics vulnérables, notamment au moyen de l'organisation de deux ateliers régionaux en ligne pour recenser et construire des ressources pédagogiques de médiation numérique.

L'APPUI AUX SERVICES DIGITAUX DE PÔLE EMPLOI

Dans chaque agence Pôle emploi, le demandeur d'emploi bénéficie d'un appui à l'utilisation des services digitaux. Un diagnostic des compétences numériques est également réalisé à l'aide de l'outil PIX dès l'inscription du demandeur d'emploi. Selon les résultats et le niveau de compétences, ces derniers accèdent à une gamme de services adaptés (Pass Numériques, Ateliers Numériques, formations...).

Cette action s'est notamment démultipliée en 2022 dans le cadre du plan de remobilisation des demandeurs d'emploi de très longue durée.

04

FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE

Mesure suivie par la DRAC

En Occitanie, la DRAC intervient sur la dimension éducative de la stratégie via l'accès à la culture, qui comprend la lutte contre l'illettrisme, l'éducation artistique et culturelle, la promotion des droits culturels, etc.

En 2022 :

204 ACTIONS

ont été conduites, représentant un montant de subventions de la DRAC de 1,2 million d'euros.

En outre, le Commissaire à la lutte contre la pauvreté soutient chaque année des actions d'accès à la culture en milieu rural pour plus de 100 000 euros.

Mesure prioritaire du gouvernement, le Pass Culture est sollicité par **78 % des jeunes de 18 ans** en Occitanie (au 31 mars 2023). La poursuite de son déploiement auprès des jeunes les plus éloignés demeure un enjeu.



05

GARANTIR UN PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITÉ (PASIP)

Mesure suivie par les conseils départementaux dans le cadre des CALPAE

Le PASIP s'inscrit dans le cadre de la contractualisation avec les conseils départementaux et vise à garantir à toute personne qui rencontre des difficultés ou qui souhaite exprimer une demande d'ordre social une information immédiate, une ouverture immédiate de droits, et/ou une orientation vers un accompagnement social par une action coordonnée des intervenants sociaux.

Sur la région Occitanie, au 31 décembre 2022 :

209 438 PERSONNES

ont été accueillies par les structures du premier accueil (données sur 5 départements) et

83 % DES LIEUX D'ACCUEIL LABELLISÉS PASIP

étaient en moyenne accessibles à moins de 30 minutes du domicile des usagers.



LE SOLIGUIDE

Le Soliguide, de l'association SOLINUM, est une cartographie numérique des ressources de l'action sociale en vue de favoriser l'accès aux droits.

Plus précisément, l'outil, disponible sous plusieurs formats (web, application, papier, chat, partage de données via l'API Solidarité), référence tous les lieux et services s'adressant aux personnes dans le besoin. De fait, en proposant une information à jour, complète, facile d'utilisation et traduite en

plusieurs langues, Soliguide fait gagner du temps aux bénéficiaires et aux professionnels de l'action sociale.

En région Occitanie, il a continué à être déployé au cours de l'année 2022, avec de nouvelles thématiques et deux nouveaux départements.

06

AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT GRÂCE AU RÉFÉRENT DE PARCOURS

Mesure suivie par les conseils départementaux dans le cadre des CALPAE

La démarche du référent de parcours, en articulation avec celle du PASIP, a vocation à proposer un accompagnement renforcé aux personnes dans des situations complexes et confrontées à des difficultés multiples. Le référent de parcours est un professionnel disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne, en accord avec la personne, dans une dynamique transversale avec l'ensemble des intervenants qui l'accompagnent et assure la continuité de son parcours d'insertion.

756 INTERVENANTS

ont été formés ou sensibilisés à la démarche au sein de huit départements de la région Occitanie en 2022, et

457 PERSONNES

ont été accompagnées (dans sept de ces huit départements).



ZOOM SUR LA HAUTE-GARONNE

En Haute-Garonne, le dispositif a permis l'accueil de

64 748 PERSONNES

au sein des 20 structures PASIP du département. Cela a également contribué au déploiement du Soliguide en parallèle au dernier trimestre 2022 afin de faciliter l'accès des usagers à l'information. De plus,

79 STRUCTURES PARTENAIRES et **247 PROFESSIONNELS**

ont participé aux ateliers PASIP entre avril et novembre 2022.

07

DÉVELOPPER LE PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Mesure suivie par les conseils départementaux dans le cadre des CALPAE

Le plan de formation des travailleurs sociaux vient soutenir les actions explicitées précédemment et vise à renforcer et compléter leurs compétences, en insistant sur le changement de posture et des pratiques professionnelles. Il s'articule autour de six thématiques.

En 2022 en Occitanie :

4 407 TRAVAILLEURS

ont été formés (catalogue CNFPT et financements spécifiques confondus).

Pour 2023, la mesure, jusque-là réservée aux travailleurs sociaux des conseils départementaux, est élargie à tous les travailleurs sociaux quel que soit l'employeur.

08

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Mesure suivie par la DREETS, la DRAAF et le Commissaire

Chaque année, la DREETS Occitanie dispose de crédits de financement destinés aux associations d'aide alimentaire, qui viennent compléter le fonds européen d'aide alimentaire (FEAD), devenu FSE+ avec les nouveaux fonds européens 2021-2027.

Afin de lutter contre la précarité alimentaire dans le cadre de la stratégie pauvreté, la DREETS a soutenu à l'automne 2022 les associations d'aide alimentaire soumises à d'importantes difficultés en termes d'approvisionnement, compte tenu notamment de l'inflation, à hauteur de **1,2 million d'euros**.

Par ailleurs, la DRAAF soutient les projets alimentaires territoriaux (PAT) qui ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

Enfin, le Commissaire à la lutte contre la pauvreté en Occitanie a financé :

20 ACTIONS pour **0,8 MILLIONS D'EUROS** en 2022.



LE DÉVELOPPEMENT DES ÉPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES DEPUIS 2020

Les épiceries sociales et solidaires permettent à des personnes en situation de précarité de choisir et d'acheter des produits de qualité à un prix compris entre 10 % et 30 % de la valeur marchande, tout en proposant un accompagnement social.

Pour l'essentiel, les denrées proviennent de dons de grandes et moyennes surfaces, notamment. Le reste est acheté par les structures. Généralement, les clients bénéficiaires sont orientés par des travailleurs sociaux.

En principe, la durée d'accès à une épicerie sociale et solidaire est limitée, en général entre 3 et 9 mois, afin de favoriser l'autonomie des personnes.

De nouveaux publics, ordinairement peu habitués à solliciter une aide, font désormais appel à ces épiceries solidaires: les étudiants, les travailleurs indépendants, les familles touchées par la crise liée au COVID avec une augmentation significative des mères isolées.

Deux acteurs régionaux sont soutenus depuis 2020 (**Solidarités Alimentaire France – Andes** et le **Groupe des Épiceries Sociales et solidaires – GESMIP**) pour animer et développer le réseau des épiceries sociales.

En 2022, l'Occitanie compte :

78 STRUCTURES.

09

LE SOUTIEN FINANCIER AUX PERSONNES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Mesure suivie par plusieurs services publics



APPORTER UN SOUTIEN MONÉTAIRE AUX PLUS DÉMUNIS

En France, l'État alloue un niveau minimal de revenu aux citoyens dans certaines situations.

Ainsi, il existe des prestations non contributives – appelées minima sociaux – à destination aux personnes en situation de précarité : le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), l'allocation spécifique de solidarité (ASS) et l'allocation spécifique aux personnes âgées (Aspa). De plus, il existe aussi des aides sociales telles que les allocations familiales et l'aide personnalisée au logement (APL).

De plus, les bénéficiaires de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) et de l'allocation solidarités aux personnes âgées (ASPA) qui devraient être ajoutés au total ne sont pas indiqués dans le tableau, du fait de l'indisponibilité des données à la même date.

Au 31 décembre 2020 :

74 490 PERSONNES ONT BÉNÉFICIÉ DES AIDES AUX PERSONNES ÂGÉES

627 910 PERSONNES ONT BÉNÉFICIÉ DES AIDES AU LOGEMENT au 31 décembre 2021 et

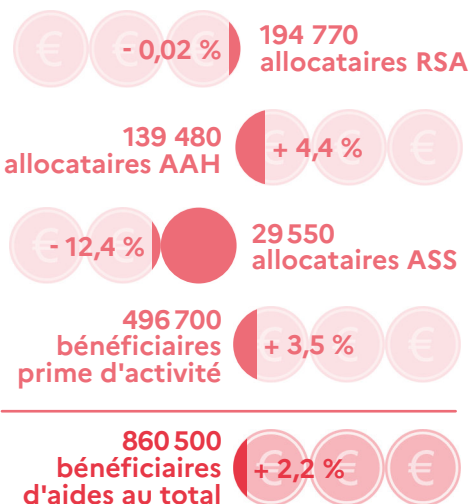
623 660 PERSONNES au 31 décembre 2022, soit une évolution en glissement annuel de -0,7%. Toutefois, ces aides ne sont pas comptabilisées dans le total du graphique ci-contre du fait de leur nature (car elles portent en partie sur le même public).

Enfin, si les départements disposent d'une compétence générale en matière d'aide sociale, l'État conserve une compétence résiduelle s'agissant des aides en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées et de prestations d'aide sociale lorsqu'aucun département de résidence ni domicile de secours ne peut être identifié, par exemple pour les personnes sans domicile fixe. A ce titre, **3,2 millions d'euros** ont été mobilisés par la DREETS.

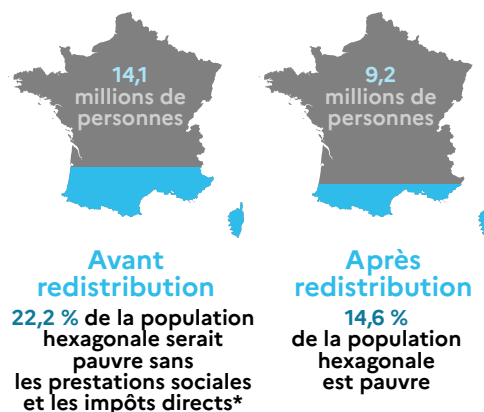
On peut estimer que l'ensemble des crédits mobilisés par les départements, les CAF, l'État et les autres organismes publics en matière de lutte contre la pauvreté en Occitanie, sous forme d'aides sociales et de subventions aux associations, atteignent **10 MILLIARDS D'EUROS PAR AN.**

Au total, ces aides sociales permettent de **réduire de 6 points le taux de pauvreté** en région Occitanie. De même, elles permettent de **réduire l'intensité de la pauvreté.**

Nombre de bénéficiaires d'aides sociales en 2022 et évolution par rapport à 2021
Source : DREES

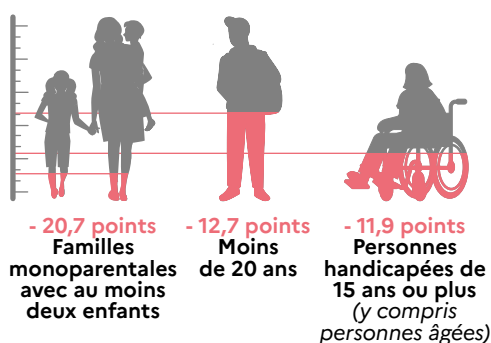


Le taux de pauvreté monétaire en 2019



* Prestations familiales, aides au logement, minima sociaux, Garantie jeunes et prime d'activité. Champ : personnes vivant en logement ordinaire, en France hexagonale

Les effets de la redistribution sur le taux de pauvreté



LA LUTTE CONTRE L'INFLATION

Afin de soutenir le pouvoir d'achat des Français face à la hausse de l'inflation, plusieurs mesures ont été adoptées durant l'été 2022 : prime exceptionnelle de rentrée, revalorisation des prestations sociales, prime sur la part de la valeur, remise carburant, rachat de RTT ou encore suppression de la redevance audiovisuelle.

Il a consisté d'une part dans l'encadrement des prix des carburants et de l'énergie. Parmi les mesures, le bouclier tarifaire a visé à limiter les effets de l'inflation sur les prix de l'énergie. En 2022, ce dispositif a permis de limiter à 4% TTC la hausse des tarifs pour les clients éligibles au tarif réglementé de vente de l'électricité (TRVe).

Pour les plus vulnérables, il s'est traduit par le versement d'une prime exceptionnelle de rentrée, la revalorisation des prestations et des minima sociaux et celles des pensions de retraite, ainsi que la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés.

Fin 2022, une aide exceptionnelle de solidarité (AES) d'un montant de 100 euros, auxquels s'ajoutent 50 euros par enfant à charge, a également été versée aux ménages les plus modestes afin qu'ils puissent faire face aux difficultés financières liées à la forte augmentation de l'inflation observée depuis le début de l'année.

De manière générale, la Banque de France est responsable de la stabilité financière. En augmentant son taux directeur, la banque centrale lutte donc contre l'inflation en freinant la croissance économique.

SURMONTER UNE SITUATION DE SURENDETTEMENT

Mesure mise en œuvre par la Banque de France

En Occitanie, en 2022 l'endettement global moyen des ménages surendettés était de 42 598 euros et

75 905 PERSONNES

étaient inscrites au fichier central des chèques (FCC), c'est-à-dire interdites bancaires, soit une hausse de 8% par rapport à 2021.

Lorsqu'une personne est dans l'impossibilité de payer ses charges courantes et/ou ses mensualités de crédits, elle peut déposer un dossier de surendettement auprès de la Banque de France.

En 2022, ce sont :

9 983 DOSSIERS

qui ont été déposés, soit une diminution de 3% par rapport à 2021. Si le dossier est accepté, une procédure de traitement du surendettement est entamée et permet à la personne de surmonter ses difficultés financières et rebondir grâce à plusieurs mesures. Par exemple, les intérêts sur les emprunts cessent de courir et la banque a l'obligation de maintenir le compte courant ainsi que les moyens de paiement associés ouverts.

METTRE EN ŒUVRE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE

Mesure relevant de la responsabilité de la Banque de France

La Banque de France est responsable de la mise en œuvre de la stratégie d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI) dont s'est dotée la France depuis 2016.

Concrètement, l'éducation financière est défini par l'OCDE comme une « combinaison de conscience financière, de connaissance, d'habileté, d'attitudes et comportements nécessaires pour prendre les bonnes décisions financières et finalement arriver à un bien-être financier individuel apprécié par la personne elle-même ».



LE DROIT AU COMPTE BANCAIRE

La Banque de France peut ouvrir une procédure de droit au compte : concrètement, elle désigne d'office un établissement bancaire qui devra, dans les conditions prévues par la loi, ouvrir un compte de dépôt à la personne.

En 2022, il y a eu :

2 681 OUVERTURES DE DROIT

au compte bancaire, soit une baisse de 15% par rapport à 2021.

LE MICROCRÉDIT, SOLUTION DE FINANCEMENT POUR LES PLUS FRAGILES

Mesure mise en œuvre par 10 associations et 2 banques en Occitanie

Le microcrédit est une solution de financement à destination des personnes ne parvenant pas à obtenir un crédit bancaire pour cause de faibles revenus et/ou d'une situation de précarité sociale.

En Occitanie :

10 ASSOCIATIONS ET 2 BANQUES

sont habilités pour financer le microcrédit. 80% des recourants l'utilisent pour financer une solution de mobilité, le plus souvent une voiture.

AIDER À LA GESTION BUDGÉTAIRE

Mesure suivie par la DREETS

Les Points Conseil Budget (PCB)

Les Points Conseil Budget (PCB) ont vocation à faciliter l'accès aux droits des ménages en situation de fragilité financière. La région Occitanie en compte un total de **48**, labellisés individuellement pour une durée de trois ans, soit au moins 2 par département, qui complètent l'offre d'accompagnement budgétaire non stigmatisant et décorrélé de l'action sociale ou bancaire (surendettement).

En 2022, les **21 structures labellisées en 2019** ont vu leur labellisation reconduite pour les trois ans à venir. Dans plus d'un cas sur trois, l'accompagnement prend la forme d'une aide à la gestion du budget et au montage d'un dossier de surendettement.

En 2021, plus de

2 700 MÉNAGES

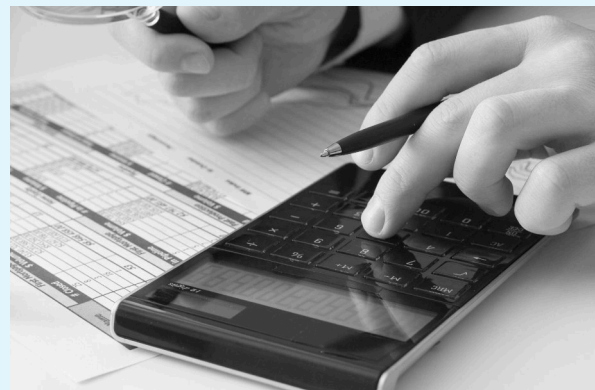
occitans ont débuté un suivi par un Point conseil budget. Au-delà des ménages suivis sur la durée, les PCB d'Occitanie ont également accueilli

3 398 PERSONNES

pour des demandes ponctuelles et ont organisé 174 sessions d'information collective, réussissant près de 1 300 participants.

Le dispositif « aide budget »

Expérimenté dans 12 départements en France, s'agissant de l'Occitanie il se déploie dans le département de l'Hérault. Il a pour objet de faciliter la détection précoce des difficultés financières rencontrées par certains publics, en mobilisant de manière transversale différentes catégories d'acteurs (établissements bancaires, fournisseurs d'énergie et bailleurs sociaux) et en s'appuyant de manière forte sur l'expertise du réseau labellisé de Points Conseil Budget (PCB).



10

LUTTER CONTRE LES IMPAYÉS DE PENSIONS ALIMENTAIRES

Mesure suivie par les CAF et la MSA

Mis en place le 1^{er} janvier 2021 et automatique à partir du 1^{er} janvier 2023, l'intermédiation financière des pensions alimentaires est un service public assurant le bon versement de ces pensions. Concrètement, l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa), qui est un organisme dépendant de la CNAF et de la MSA, joue le rôle

d'intermédiaire entre les parents séparés en collectant la pension alimentaire tous les mois auprès du parent qui paie la pension pour la reverser à celui qui doit la recevoir. En Occitanie, au 31 octobre 2022, ce dispositif aux avantages multiples a bénéficié à

9 255 FAMILLES.

11

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

Mesure suivie par la DREETS et la DRDFE

Depuis 2021, des financements spécifiques sont alloués par la direction générale de la cohésion sociale aux DREETS afin d'améliorer l'accès des publics en situation de précarité et plus particulièrement les femmes hébergées ou sans abri à une diversité de produits périodiques, adaptés à leurs besoins et souhaits en matière de protection. Le but est aussi de promouvoir une meilleure information de ces dernières, sur les menstruations, la santé intime, le bon emploi des différentes protections et les risques liés au

manque d'hygiène, et de lutter contre les tabous et la stigmatisation associés aux règles.

Les crédits 2022 ont permis de financer

39 PROJETS

sur 12 départements de la région.

AXE 4

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ

Quels que soient les indicateurs de santé considérés : mortalité, morbidité, incapacités, santé perçue ou qualité de vie, apparaissent d'importants gradients selon les milieux sociaux, la profession, le niveau d'étude, etc., les inégalités sociales de santé sont présentes dès l'enfance, qu'on pense au saturnisme dans certains habitats insalubres ou à l'obésité. Les bilans de santé scolaire, que ce soit à 6 ans lors de l'entrée à l'école primaire ou en CM2 révèlent qu'un élève de 6 ans sur cinq a un trouble de la vision, avec un déficit de dépistage qui apparaît plus fréquent en ZEP. Il en est de même de l'excès de fréquence des troubles et retards du langage.

En France, la question des déterminants de santé a été longtemps uniquement orientée sur les soins individuels et la relation entre un malade et un médecin. Des études internationales ont mis en évidence d'autres déterminants, extérieurs au système de soins et de santé tels que le travail, l'habitat, l'éducation, les revenus, les conditions de vie, définissant une approche intersectorielle de la santé, au-delà du seul rôle du système de soins.

Les déterminants socioéconomiques sont encore trop peu pris en compte dans nos politiques sanitaires alors qu'il s'agit d'un enjeu essentiel pour réduire les inégalités sociales de santé. Ceci ne signifie pas que le rôle du système de soins doit être sous-estimé. Les différences d'accès aux soins restent aiguës. La troisième grande catégorie de déterminants inclut les comportements de santé, qui dépendent du groupe social d'appartenance et du contexte socio-économique et sociétal.



01

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ

Mesure suivie par l'ARS

L'ARS Occitanie a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pluriannuel fin 2021 afin d'identifier des projets permettant de lutter concrètement contre ces inégalités sociales de santé : 17 ont été sélectionnés et 1,7 million d'euros de nouveaux crédits y ont été consacrés pour les accompagner sur trois ans.

Cet AMI s'inscrit dans la déclinaison de la mesure 27 du Ségur de la santé, « lutter contre les inégalités de santé », qui vient renforcer le fonds d'intervention régional (FIR), afin d'engager des actions de réduction des inégalités adaptées aux territoires de santé selon 4 axes d'intervention :

- les inégalités d'accès aux professionnels de santé et le non-recours aux soins
- la santé environnement et l'urbanisme favorable à la réduction des ISS
- les compétences psychosociales et la littératie en santé
- la souffrance psychosociale et la santé mentale.

En 2022, l'ensemble des projets ont été lancés par les opérateurs. Un premier bilan est prévu avec les porteurs de projets dans le courant du premier trimestre 2023.

Sous l'impulsion du Ségur de la santé (mesure n°27) et de la Stratégie pauvreté, d'importants moyens ont été déployés en 2022 afin de renforcer l'offre de lits haltes soins santé (LHSS) existante mais également de développer de nouvelles modalités « d'aller-vers » par le biais de la création d'équipes mobiles santé précarité (EMSP) et d'équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP). Au terme d'une procédure d'appel à projet pilotée par l'ARS Occitanie :

43 PLACES DE LHSS
40 ACCOMPAGNEMENTS ESSIP ET
9 EMSP

ont ainsi pu être soutenus sur la plupart des départements.

Les chiffres clés de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé en Occitanie pour l'année 2022

Source : ARS



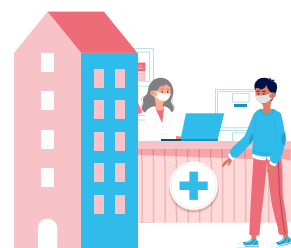
LITS D'ACCUEIL MÉDICALISÉS

5 établissements pour 78 places dont 4 en mesure nouvelle 2022



LITS HALTE SOINS SANTÉ

18 établissements pour 177 places dont 5 en mesure nouvelle 2022



APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE HLM

76 places dont 7 en mesure nouvelle 2022



APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE

348 places dont 13 en mesure nouvelle 2022



EQUIPE MOBILE PSYCHIATRIE PRÉCARITÉ

16



PARCOURS D'ACCÈS SPÉCIFIQUE SANTÉ

43 (dont l'ouverture en janvier 2022 d'une PASS Buccodentaire sur le Centre hospitalier intercommunal des vallées de l'Ariège (CHIVA))



DÉPLOYER DES DISPOSITIFS MÉDICO-SOCIAUX ADAPTÉS POUR LES PERSONNES PRÉCAIRES

Mesure suivie par l'ARS

En 2022, un ensemble de projets ont été lancés et un premier bilan avec les porteurs est prévu dans le courant du premier trimestre 2023. Parmi ces projets, plusieurs permettent de renforcer l'accès à la santé des personnes en situation de précarité, réduire les inégalités d'accès aux professionnels de santé ainsi que le non-recours aux soins.

MAIRIE DE CUGNAUX (31)

Le projet vise à faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins, en proposant aux populations les plus vulnérables une interface de proximité avec le Bus des droits.

CHU DE TOULOUSE « REMÈDES »

À l'échelle de la métropole toulousaine, le CHU de Toulouse travaille au développement d'une plateforme de coordination et d'un réseau de médecine de ville pour améliorer l'accès aux soins et faciliter le parcours de soins des personnes en situation de précarité et ainsi lutter contre le non-recours aux soins.

CROIX-ROUGE DU GARD

L'action vise à mettre en place deux accueils santé social sur les territoires du Gard Rhodanien et de la Petite Camargue. Ces projets s'inscrivent dans une double logique : d'une part développer « l'aller vers » sur des territoires où les personnes en situation de précarité se détournent de l'offre de soins et, d'autre part, réinstaller une offre de médecine généraliste et spécialiste via un réseau bénévole.

« GERS SOLIDAIRE »

Le projet consiste à assurer une permanence santé sur des points de distributions alimentaires et des tiers-lieux solidaires dans le but de repérer les situations de vulnérabilité et de problématiques de santé des personnes en situation de grande précarité.

DÉPLOYER LES MAISONS ET CENTRES DE SANTÉ

Les maisons de santé sont des structures pluri-professionnelles dotées de la personnalité morale et constituées entre professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens. Les professionnels de santé exerçant en leur sein (essentiellement des professionnels libéraux) doivent élaborer un projet de santé attestant de leur exercice coordonné. Les maisons de santé sont appelées à conclure avec l'agence régionale de santé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens préalablement à tout versement d'une aide financière par l'agence.

On dénombre fin 2022 :

308 MAISONS ET CENTRES DE SANTÉ

en Occitanie.

LA PRISE EN CHARGE EN SANTÉ MENTALE DES PUBLICS SANS ABRI SUR LEURS LIEUX DE VIE ET D'ACCUEIL

À l'automne 2021, les assises de la santé mentale et de la psychiatrie se sont conclues par l'annonce d'un vaste plan d'urgence pour les 5 prochaines années. La mise en œuvre de la mesure n°9 visant à « faciliter la prise en charge psychologique des personnes en situation de précarité dans les centres d'hébergement et lieux d'accueil » a conduit l'ARS Occitanie à engager dès 2022, en concertation étroite avec la DREETS, le renforcement des Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité (EMPP) présentes dans les 13 départements de la région. À l'horizon 2024, **36 psychologues supplémentaires** interviendront ainsi dans les structures de premier accueil et d'hébergement, afin de garantir l'accès aux soins des publics sans domicile et réduire les risques de ruptures de parcours.

Dans un contexte d'accès aux soins complexifié en milieu rural par la rareté des professionnels de santé ainsi qu'un souci d'équité d'accès à l'offre de soins sur le territoire régional, cette mesure se décline sur l'ensemble des treize départements de la région dès 2023.

Plus généralement, sur financement national de la DIPLP, un marché public de formation des travailleurs sociaux à la santé mentale a été lancé fin 2022 et se déploiera dans la région en 2023 et 2024. Par ailleurs, des formations aux premiers secours en santé mentale sont déployées par PSSM France (<https://pssmfrance.fr/>).



LA PRÉVENTION PRIMAIRE LORS DE LA PETITE ENFANCE

La petite enfance est une période cruciale pour prévenir, repérer et détecter des troubles, et ainsi réduire les inégalités sociales de santé en soutenant des trajectoires plus favorables pour la santé de tous les enfants.

L'ensemble des travaux disponibles relève l'intérêt de mettre l'accent sur le suivi préventif des « mille premiers jours », période au cours de laquelle l'environnement conditionne la santé et le risque maladie pour toute la vie, et, sur les bilans de santé à trois, quatre ans et six ans, les repérages tardifs entraînant des pertes de chances.

La petite enfance est aussi une période où se côtoient de nombreux acteurs, nécessitant un besoin de coordination renforcée. La réalisation des bilans et examens préventifs mobilise différents intervenants (acteurs de la PMI, de la santé scolaire, professionnels de santé en crèche, professionnels de santé libéraux et hospitaliers) dont l'articulation repose souvent sur des initiatives locales sans pouvoir s'appuyer sur une formalisation pérenne. Or les limites du système de surveillance et de suivi épidémiologique relatif à la santé des enfants sont identifiées depuis longtemps.

Le groupe de travail 6 - Santé de la stratégie régionale et la commission régionale de lutte contre les inégalités sociales de santé (séance du 14 avril 2022) ont fait la petite enfance la priorité de l'axe de prévention primaire, selon deux axes de travail :

- Renforcer l'articulation des actions de prévention universelle au niveau de la PMI, Santé scolaire, professionnels de santé de proximité ou en établissements de santé, Assurance Maladie, CAF,
- Définir les conditions de mise en œuvre d'un réseau territorial gradué de réponse (Repérage, -Définition d'un programme de soins personnalisés- Mise en œuvre- Suivi-Evaluation).

02

LUTTER CONTRE LE RENONCEMENT AUX SOINS

Mesure suivie par les CPAM

Selon le Baromètre du renoncement aux soins, un quart des Français déclare avoir renoncé à au moins un soin durant la dernière année pour des raisons financières. Ce phénomène affecte logiquement les plus vulnérables de la population. Pour répondre à cette problématique de santé publique, l'État a mis en place des mesures pour améliorer l'accès aux soins et renforcer la prévention.

Les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) mettent en place des dispositifs afin de lutter contre le renoncement aux soins. Leurs actions se structurent autour de trois grands axes : les difficultés d'accès aux

droits et situations sociales complexes, le renoncement ou difficultés d'accès aux soins, et enfin la fragilité face au numérique. Dans ce cadre, des actions communes sont déployées dans toutes les CPAM, et d'autres sont spécifiques à chaque CPAM au regard des spécificités du territoire d'intervention.

Les CPAM mènent des campagnes de sensibilisation pour informer les assurés sur leurs droits aux prestations de santé, les dispositifs d'aide existants, et encourager les personnes à consulter un professionnel de santé.





LE 100% SANTÉ

S'équiper de lunettes, d'une aide auditive ou d'une prothèse dentaire étaient des soins avec un reste à charge important pour les Français jusqu'en 2019.

Ainsi, a été mis en place le 100% Santé, qui permet à tous les Français, bénéficiant d'une complémentaire santé responsable ou de la Complémentaire santé solidaire, d'avoir accès à des soins et un large choix d'équipements en audiologie, optique et dentaire pris en charge à 100%.

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (CSS)

La CSS permet à des personnes aux ressources modestes d'avoir accès à une couverture de complémentaire santé offrant un niveau de prise en charge de qualité pour un niveau de prime à payer maîtrisé. Plus précisément, selon le niveau de ressources, la CSS ne coûtera rien ou moins d'un euro par jour par personne. Outre la couverture des dépenses des biens du panier « 100% Santé », le tiers payant est aussi appliqué et le médecin ne peut demander des dépassements d'honoraires (sauf s'il y a des demandes particulières non justifiées).

Au 31 décembre 2020 :

738 384 PERSONNES

bénéficiaient de la CSS en Occitanie.



FAVORISER LA MÉDIATION EN SANTÉ ET RENFORCER LES PERMANENCES D'ACCÈS AUX SOINS

Mesure suivie par l'ARS et les CPAM

En Occitanie, l'ARS et les CPAM mettent en œuvre des actions conjointes qui sont essentielles pour améliorer l'accès aux services de santé et réduire le renoncement aux soins.

En particulier, un accent est mis sur la médiation en santé, qui est un processus temporaire de « l'aller vers » et du « faire avec ». Ses objectifs sont le retour vers le droit commun, le recours à la prévention et aux soins (en matière de nutrition, d'addictions, d'éducation santé, de vaccination, et de santé sexuelle), et l'autonomie des personnes. Concrètement, le médiateur en santé crée du lien et participe à un changement des représentations et des pratiques entre le système de santé et une population qui éprouve des difficultés à y accéder.

En 2022 :

43 PERMANENCES D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ (PASS)

ont été mise en place, dont l'ouverture en janvier 2022 d'une PASS Buccodentaire sur le Centre hospitalier intercommunal des vallées de l'Ariège (CHIVA).

AXE 5

MIEUX ACCOMPAGNER VERS L'ACTIVITÉ POUR SORTIR DE LA PAUVRETÉ

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté porte une ambition de transformation de notre modèle social, dans l'éducation et la formation d'une part, et dans l'accompagnement et l'émancipation sociale par l'emploi d'autre part. L'inclusion dans l'emploi constitue en effet le premier gage de sortie de la pauvreté, alors que près de deux tiers des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) sont sans activité depuis deux ans ou plus. Elle rend plus que jamais indispensable une mobilisation individuelle et collective visant à redonner à chacun une perspective d'emploi.

Cette inclusion dans l'emploi passe en particulier par :

- un accès renforcé aux solutions d'accompagnement vers l'emploi et de formation - mobilisation du plan d'investissement dans les compétences pour un million de demandeurs d'emploi et un million de jeunes peu qualifiés, développement d'approches innovantes à travers les appels à projets « 100 % inclusion », recrutement de 100 000 personnes supplémentaires dans les structures de l'insertion par l'activité économique à horizon 2022...
- le développement de l'offre d'accompagnement à travers la « Garantie d'activité », nouvelle offre d'insertion destinée aux personnes éloignées de l'emploi, qui traduit un engagement accru de l'État, de Pôle emploi et des départements dans un accompagnement associant approche sociale et insertion professionnelle, clairement identifié pour le public.

8,5 millions d'euros

ont été accordés par l'État aux conseils départementaux d'Occitanie en 2022 pour des **actions d'insertion** dans le cadre des CALPAE, soit **49,8 % du montant total des CALPAE** et **15 % des dépenses d'insertion des départements**



01

LE PLAN D'INVESTISSEMENT COMPÉTENCES (PIC)

Mesure suivie par la DREETS et le Conseil régional

Le PIC est porté par les services de l'État en coopération avec les Régions. Il prévoit des appels à projets nationaux et se décline dans des "Pactes régionaux d'investissement dans les compétences"

signés par l'État et les Régions intéressées. Parmi les mesures du PIC plusieurs s'adressent aux publics en insertion.



LE PIC 100% INCLUSION

L'appel à projets 100 % inclusion vise à expérimenter des parcours de remobilisation jusqu'à l'emploi durable dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences.

Il soutient des parcours intégrés personnalisés permettant la construction de projets professionnels et le développement ou la valorisation de compétences. Les publics visés sont les jeunes et les demandeurs d'emploi vulnérables (peu ou pas qualifiés, demandeurs d'emploi de très longue durée, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA), notamment ceux qui habitent dans un territoire fragile (quartiers prioritaires de la politique de la ville et zones de revitalisation rurale). De nombreux projets sont en cours en Occitanie.

LE « CLUB MOTIV'ACTION » PORTÉ PAR L'APSH34

L'APSH34 se fonde sur la loi handicap de 2005 qui dispose que « constitue un handicap toute limitation à un projet de vie, qu'ils s'agissent d'altérations physiques, sensorielles, mentales, cognitives, psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Avec le Club Motiv'Action, toutes les personnes âgées de 16 à 62 ans présentant un trouble de santé limitant sont accompagnées de manière proactive et non-discriminante, sur une temporalité de 15 mois vers un retour à l'activité rapide. À ce jour, 250 personnes ont été identifiées et

150 ACCOMPAGNÉES.



LE PIC IPR (INSERTION PROFESSIONNELLE DES RÉFUGIÉS)

Le PIC IPR déploie des parcours d'accompagnement vers l'insertion durable des BPI (bénéficiaires de la protection internationale) et des demandeurs d'asile de plus de 6 mois dans les territoires ruraux d'Occitanie.

LE PROJET « SOLID'R »

Le projet Solid'R (solutions pour l'intégration durable des réfugiés en milieu rural) est porté par les centres d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural. Il s'agit de parcours d'accompagnement du public vers les métiers de l'agriculture et dans un cadre favorisant l'insertion durable dans les territoires ruraux.

L'action est mise en œuvre dans les départements de la Lozère, de l'Aude, de la Haute-Garonne, du Tarn et de Tarn-et-Garonne.

02

SOUTENIR LE PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES (PIC)

Mesure suivie par la Région et la DREETS

LE PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES

Le plan d'investissement dans les compétences (PIC) est une mesure suivie par la Région et la DREETS qui a pour objectif de renforcer les compétences de la Nation. Il cherche à développer pour les plus vulnérables des formations gratuites et facilement accessibles tout en répondant aux besoins des entreprises. En Occitanie :

25 000
PLACES DE FORMATION SUPPLÉMENTAIRES

pour les jeunes et les demandeurs d'emploi ont été financées par le PIC.

03

ORIENTER PLUS RAPIDEMENT ET RENFORCER L'OFFRE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Mesure mise en œuvre dans le cadre des CALPAE



LA RÉDUCTION DES DÉLAIS DE MISE EN ROUTE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Sur 194 770 allocataires du revenu de solidarité active (RSA) au 31 décembre 2022, 27 805 sont des nouveaux bénéficiaires (BRSA) selon la Drees (enquête OARSA) et relèvent des droits et devoirs (droit à un accompagnement personnalisé en contrepartie du devoir de rechercher un emploi ou d'entreprendre des actions en faveur d'une meilleure insertion sociale et professionnelle).

100 % des nouveaux entrants ont été orientés (hors retour au RSA), avec même un rattrapage des allocataires de l'année précédente. Parmi eux,

12 365 ONT ÉTÉ ORIENTÉS VERS PÔLE EMPLOI

(orientation professionnelle), vers les conseillers en insertion des départements (orientation sociale) ou vers des acteurs spécialisés (orientation socio-professionnelle : levée des freins dans l'accès à l'emploi) tels que les plateformes de mobilité sociale et solidaire. Les autres sont suivis pas les départements au titre de l'accompagnement social.

Délais de mise en route de l'accompagnement des BRSA* au 31 décembre 2022 en Occitanie

	Nombre de BRSA orientés en un mois ou moins	Nombre de 1 ^{ers} rdv fixés	Nombre de 1 ^{ers} rdv en moins de 2 semaines	Nombre de CER signés	Nombres de CER signés dans les 2 mois
Nombre	15 603*	14 543	6 213	16 998	6 713
Évolution par rapport à 2021	10 %	39 %	14 %	31 %	-10 %

Source : DIPLP, fichier Excel de suivi des indicateurs CALPAE
* 3 conseils départementaux n'ont pas renseigné cet item

Il est cependant à noter que le tableau ci-dessus est incomplet, plusieurs conseils départementaux n'ayant pas renseigné certains items. En outre, il convient de ne pas tirer de conclusions générales de ces chiffres : une part tient certes à l'amélioration de l'accompagnement des BRSA, mais une part tient aussi à une meilleure déclaration par les départements, en ligne avec des systèmes d'information départementaux plus performants.

Globalement, tous les items sont à la hausse de 2021 à 2022 : **1 500 BRSA de plus sont orientés en moins d'un mois, 4 000 rendez-vous de plus sont fixés, les rendez-vous fixés en moins de deux semaines sont 900 de plus et les CER signés 4 000 de plus.** Sur la période totale, le nombre de BRSA orientés en moins d'un mois est **multiplié par 4,2** de 2019 à 2022 (de 3 704 à 15 603 personnes), mais, si le rythme de signature s'accélère, le nombre de CER signés en région n'augmente que de 33 %, car 4 n'ont pas renseigné l'indicateur.

Un certain nombre de résultats sont à signaler positivement. Par exemple, le **délai moyen d'orientation est de 14 jours dans l'Aude**. Ou encore, 100% des premiers contrats d'engagement permettent une orientation et une mise en parcours en un mois ou moins dans l'Hérault grâce notamment au partenariat avec la CAF (entretien giratoire).

Afin de remettre en insertion les personnes éloignées du marché du travail, la stratégie pauvreté poursuit l'incitation des départements à accroître les dispositifs d'accompagnement des personnes en insertion, via la garantie d'activité départementale (GAD) destinée aux allocataires du RSA et le développement de l'accompagnement global dont la cible est plus large.

L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Mesure portée par Pôle emploi et les Conseils départementaux

L'accompagnement global est une offre de service, portée conjointement par Pôle emploi et les conseils départementaux, qui vise à répondre aux besoins des demandeurs d'emploi confrontés simultanément à des difficultés sociales et professionnelles. Concrètement, le conseiller Pôle emploi accompagne le demandeur d'emploi dans l'élaboration de son projet professionnel et la mise en œuvre de sa recherche d'emploi. Le référent social, de son côté, accompagne et conseille ce même demandeur d'emploi sur l'accès aux droits et l'aide dans la levée des freins sociaux à l'emploi (santé, mobilité etc.).

En 2022 :

12 800 DEMANDEURS D'EMPLOIS

ont été accompagnés, dont 7 480 de nouvelles entrées. Le délai moyen de démarrage de l'accompagnement est de 26 jours et le taux d'accès à l'emploi (contrat de travail de six mois au moins ou accès à une formation) se situe à 43,1%. Pour les autres demandeurs d'emploi, une fois la levée des freins réalisée, ils ont pu bénéficier d'une continuité de l'offre de service de Pôle emploi.



LA GARANTIE D'ACTIVITÉ

La Garantie d'activité vise le retour à l'activité pour toutes les personnes éloignées de l'emploi comme finalité des dispositifs d'accompagnement et une extension des modalités d'accompagnement socio-professionnel, dans une logique « activité d'abord ».

Ce cadre d'intervention renouvelé vise à traiter de manière simultanée et articulée les difficultés sociales et professionnelles rencontrées par les bénéficiaires du RSA et éviter le cloisonnement entre parcours social et professionnel par le décroisement des acteurs.

L'accompagnement repose donc sur une analyse des manques identifiés dans l'offre d'accompagnement sur les territoires et sur les besoins du marché du travail local, et met en œuvre un accompagnement intensif multipliant les périodes d'activité et encourageant le retour vers l'emploi, à partir d'un diagnostic social et professionnel individuel axé sur la définition des potentialités, des compétences et des savoir-faire/savoir-être. Le projet peut inclure un volet dédié à l'accompagnement des créateurs d'entreprises dans la durée via les réseaux d'aide à la création d'entreprises.

13 086 BRSA

ont été orientés en 2022 vers les différentes actions de la garantie d'activité départementale. 15 338 personnes sont en cours d'accompagnement dans ce cadre (ce qui signifie une durée moyenne d'accompagnement supérieure à un an). Parmi elles, 2 317 ont bénéficié d'un accompagnement à la mobilité dans le cadre des CALPAE.

UN ACCOMPAGNEMENT RAPPROCHÉ POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI DE TRÈS LONGUE DURÉE

Mesure portée par Pôle emploi

Pôle emploi accorde une attention toute particulière aux demandeurs d'emploi de très longue durée, c'est-à-dire à celles et ceux à la recherche d'un emploi depuis plus de deux ans. Concrètement, à la demande de l'État, Pôle emploi s'est engagé au dernier trimestre de l'année 2021 dans un programme de remobilisation de ces demandeurs d'emploi, qui permet de les accompagner de manière plus rapprochée et individualisée. Le parcours de remobilisation comprend notamment des séquences de réflexion individuelles et collectives mais aussi des immersions en entreprise.

En outre, des prestations déjà existantes, telles que « Activ'projet » ou « Prépa compétences », vont aussi être adaptées à leurs besoins spécifiques et d'autres, telle que Parcours Emploi Santé (voir plus haut dans l'axe 4), s'y articulent avec particulièrement bien.

En 2022, ce sont

24 000 DEMANDEURS D'EMPLOI

de plus de deux ans de chômage qui sont entrés dans un parcours de remobilisation.

03

LUTTER CONTRE LES FREINS DE SANTÉ DANS LA RECHERCHE D'EMPLOI

Mesure suivie par plusieurs acteurs publics

Aujourd'hui, les problèmes de santé constituent l'une des difficultés principales rencontrées par les personnes à la recherche d'un emploi sur une longue période.

Pour cette raison, Pôle emploi a, en avril 2022, mis en œuvre une nouvelle prestation : Parcours Emploi Santé. Destiné à accompagner vers l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins liés à leur santé, ce service propose un parcours de six mois qui est adapté à chacun, modulable et mobilisable à tout moment.

En 2022, il a pu bénéficier à

5 200 DEMANDEURS D'EMPLOI.

En 2022, Pôle emploi a aussi signé dans chaque département une convention avec la CPAM, la grande majorité associant d'ailleurs la branche santé des CARSAT.

L'objectif est de renforcer les liens entre les interlocuteurs et la communication vers les publics, favoriser l'inclusion des personnes fragiles dans le système de santé et d'améliorer leur accès aux droits et aux soins.

Un certain nombre d'actions sont mise en œuvre dans le cadre des CALPAE pour lever les freins de santé en matière d'insertion. Par exemple, le conseil départemental de la Haute-Garonne confie à l'UCRM, dans le cadre du cahier des charges renouvelé de la garantie d'activité Actipro, la formalisation des relations de proximité, par des permanences dans les Maisons des Solidarités du Cd31 afin de favoriser les liens permettant la résolution des problématiques sociales ou de santé, freins à l'accès à l'emploi. Il confie à 4 associations le traitement des problématiques de santé, principal obstacle à l'insertion socioprofessionnelle.

04

DÉPLOYER LE SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI (SPIE)

Mesure mise en œuvre par les Conseils départementaux

Le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) est au cœur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il relève l'enjeu de la coordination des acteurs dans le but de simplifier et accélérer la mise en œuvre des actions dans le parcours d'accompagnement du bénéficiaire.

Les publics cibles du SPIE sont les chômeurs de longue durée, les jeunes sans qualification, les allocataires du RSA et les demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés spécifiques d'accès ou de maintien sur le marché du travail. L'objectif *in fine* est de permettre la co-construction avec le bénéficiaire d'un parcours

d'accompagnement personnalisé, modulable et de proximité qui prenne en compte sa situation particulière dans sa globalité.

Il est à noter que les projets SPIE prennent en considération les spécificités locales. En Occitanie, les départements de l'Aude, de l'Aveyron, du Tarn, du Gard, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Lot et des Pyrénées-Orientales sont engagés dans cette dynamique. Dans la majorité de ces territoires, le SPIE est d'ores et déjà perçu comme un véritable vecteur de rapprochement de l'ensemble des parties prenantes de l'insertion.



LE SPIE DE L'AUDE

Le territoire de l'Aude a expérimenté le SPIE avec beaucoup de dynamisme, avec quatre commissions thématiques. Par exemple, dans ce cadre, ont été construits deux événements dans une perspective de diagnostic et de test de la relation entre offre et demande d'emploi. Ces travaux ont donné lieu à une proposition méthodologique holistique en faveur d'une gouvernance intégrée des politiques de l'insertion et de l'emploi : un comité technique départemental opérationnel, qui coordonnera quant à lui à la fois deux commissions thématiques (parcours et emploi-insertion-formation) et deux groupes de mission (animation des partenariats locaux et suivi des parcours). Outre une meilleure coordination entre les différents niveaux, une telle gouvernance partagée et intégrée encourage l'effectivité d'une coopération continue et ainsi donc une culture du dialogue et de la co-construction.



05

LEVER LES FREINS À LA REPRISE D'ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE MOBILITÉ ET DE GARDE D'ENFANT

Mesure suivie par plusieurs organismes publics

Le renforcement de la stratégie porte aussi sur la levée des freins liés à la mobilité. L'objectif est de disposer d'une plateforme de mobilité au moins par département. Les plateformes assurent trois fonctions : le diagnostic des besoins de la personne, la levée des freins psychosociaux, l'aide à la solution de déplacement.

En Occitanie, outre le développement des plateformes co-portées ou non par les conseils départementaux, 30 projets ont été accompagnés en 2022 sur financements Commissaire et DREETS pour un montant de plus de 2 million d'euros. Il est à remarquer que tous les départements de la région sont couverts par au moins un projet.

Parmi les types de projets soutenus, il convient de citer le vélo-école, l'auto-école solidaire, la location de

véhicules à tarification solidaire, le simulateur numérique d'apprentissage de la conduite, le garage solidaire, la plateforme locale de covoiturage.

Cette action s'articule avec le marché public sur trois ans conclu en 2021 entre Pôle emploi et le Conseil régional pour l'accès à la mobilité des personnes en reprise d'emploi ou de formation, qui a bénéficié en 2022 à

3 440 DEMANDEURS D'EMPLOI.

Elle s'articule aussi avec les actions CALPAE de mobilité et avec l'accès au micro-crédit (voir plus haut dans l'axe 3), dont 80 % porte sur l'achat d'un véhicule.

06

LA RECENTRALISATION DU RSA

Deux départements d'Occitanie expérimentent la recentralisation du RSA, dont les Pyrénées-Orientales depuis 2022 et l'Ariège à compter de 2023. L'objectif est de permettre au département de se concentrer sur

sa mission d'insertion, la CAF gérant l'allocation du RSA. Seuls trois départements en France se sont lancés dans cette expérimentation.



LA RECENTRALISATION DU RSA DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES

L'État et la CAF des Pyrénées-Orientales ont signé le 7 octobre 2022 la convention de gestion de recentralisation du financement du RSA.

Cette réforme doit permettre à la collectivité de davantage concentrer ses efforts sur l'insertion des plus de

23 000 ALLOCATAIRES

du département.



06

DÉPLOYER LE DISPOSITIF DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

Mesure suivie par la DREETS

En Occitanie, le Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique (IAE) repose sur un réseau composé de :

433 STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (SIAE), DONT 124 ENTREPRISES D'INSERTION (EI)

221 ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION (ACI)

55 ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES (AI)

55 ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRES D'INSERTION (ETTI) et

4 ENTREPRISES D'INSERTION PAR LE TRAVAIL INDÉPENDANT (EITI), qui accueillent chaque année plus de 22 000 salariés en parcours d'insertion.

Il est à noter le rôle important de Pôle emploi dans l'IAE. En région Occitanie, **2831 conseillers de Pôle emploi** accompagnent au quotidien les demandeurs d'emploi vers l'IAE en s'appuyant sur la Plateforme de l'inclusion.

Fin septembre 2022, grâce aux candidats proposés, ils ont engendré :

9 377 EMBAUCHES.

En outre, des dispositifs spécifiques sont mis en place en amont ou en aval de l'IAE :

TAPAJ (TRAVAIL ALTERNATIF PAYÉ À LA JOURNÉE)

Le programme TAPAJ s'adresse à des jeunes âgés de 16 et 25 ans en très grande précarité, désocialisés et souffrant de problèmes d'addiction. Il permet à ces jeunes d'être rémunérés en fin de journée via des associations intermédiaires (AI) pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualifications ou d'expérience préalable et ne les engage pas immédiatement sur la durée. TAPAJ est aujourd'hui présent à Toulouse, Carcassonne, Montpellier, Montauban, Nîmes, Auch et Perpignan.

PREMIÈRES HEURES EN CHANTIER

Le dispositif « Premières heures en chantier » permet à des personnes en situation de grande exclusion, cumulant un nombre important de freins lourds (problèmes de logement, de santé, d'accès aux droits, absence de projet professionnel, inactivité prolongée, mauvaise maîtrise de la langue française), de se préparer à accéder à l'insertion par l'activité économique (IAE). Le dispositif est déployé en Haute-Garonne ainsi qu'en Lozère.

SÈVE EMPLOI

L'objectif de Sève emploi est de sécuriser l'intégration du salarié en entreprise à l'issue d'un parcours en SIAE. Ce programme de formation destiné aux accompagnants a été essaimé à partir de 2019 à la faveur de la stratégie de lutte contre la pauvreté et du pacte d'ambition pour l'IAE. À ce jour, 322 SIAE ont été formées, dont plusieurs dizaines en Occitanie.



TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE (TZCLD)

Le programme TZCLD est une expérience novatrice s'appuyant sur des « entreprises à but d'emploi » (EBE) qui ont pour charge de recruter des demandeurs d'emplois volontaires au chômage depuis plus d'un an en vue de la réalisation de travaux utiles localement et non proposés par les entreprises. À ce jour, un seul territoire est habilité par la loi, Lodève (Hérault), et une dizaine d'autres territoires préparent le dépôt de leur candidature pour septembre 2023, sous la coordination de Coorace Occitanie.

Concrètement, des groupes de travail réunissent des personnes pour proposer aux personnes sans emploi de participer à la création d'une ou plusieurs EBE et d'identifier les activités qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises locales et des communes.

AXE 6

FAVORISER L'ACCÈS À L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT POUR LES PLUS DÉMUNIS

La politique d'hébergement et d'accès au logement menée par le Gouvernement doit permettre aux personnes sans abri ou mal logées d'accéder durablement à un logement digne et adapté. Le logement est un repère permettant l'appropriation d'un chez-soi. Il est essentiel pour l'intégration.

L'accueil en hébergement est destiné à répondre aux besoins immédiats des personnes privées de domicile et en situation de détresse sociale, médicale ou psychique. L'hébergement est provisoire, voire précaire, dans l'attente d'une solution de logement durable et adaptée. Il ne donne pas lieu à l'établissement d'un bail ou d'un titre d'occupation, ni au versement d'un loyer. Il comprend notamment : les centres d'hébergement d'urgence, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les nuitées d'hôtel...

Dans le logement, le locataire dispose d'un titre d'occupation (bail ou contrat de résidence) avec garantie de maintien dans les lieux. Que ce soit dans le parc social ou dans le parc privé, le locataire s'acquitte d'un loyer ou d'une redevance et est éligible aux aides au logement et à d'autres aides comme celles du fonds de solidarité pour le logement.

Plus de 2 100 logements

ont été attribués à des personnes issues de l'hébergement généraliste, sans abri ou en abri de fortune en 2022 en Occitanie et

plus de 3 300 places

d'intermédiation locatives (IML) et de pensions familles ont été créées, sur la durée du quinquennat, portant le parc régional à **plus de 8 000 places de logement adapté**



01

PRODUIRE ET MOBILISER PLUS DE LOGEMENTS ABORDABLES ET ADAPTÉS AUX BESOINS DES PERSONNES SANS-ABRI ET MAL LOGÉES

Le logement social s'adresse à un public bien plus large que les seules personnes en situation de pauvreté.

L'offre locative sociale dans la région Occitanie s'élève à

318 185 LOGEMENTS

au 1er janvier 2022, soit **7 430 de plus** que l'année précédente (+ 2,4 % sur un an). L'Occitanie se place largement en tête des régions pour la progression de son parc. Malgré ces efforts soutenus depuis plusieurs années, la région peine à rattraper son retard en offre locative sociale. En effet, la pression sur l'offre locative reste élevée, surtout dans certains départements comme l'Hérault.

La programmation de la production de logements sociaux pour 2022 a permis d'agréer **10 530 logements** (3 353 PLAI, 4 510 PLUS et 2 667 PLS). De plus, **1 324 logements** ont été financés par l'ANRU en 2022. En outre, le développement des pensions de famille, dans le cadre du plan logement d'abord, se poursuit : **131 logements** en pensions de famille ont été financés en 2022. Enfin, **1 350 logements** ont été financés pour les étudiants et plus de **1 400 logements sociaux** ont pu être attribués aux sortants d'hébergement.

Dans le parc privé, en 2022, on note la rénovation sur crédits de l'ANAH de

11 921 LOGEMENTS

pour un total de 114 millions d'euros. **168 000 dossiers ont été déposés** en 2022 au titre de MaPrimeRénov', celle-ci a permis la rénovation de près de **60 000 logements** pour 237 millions d'euros, mais ces aides touchent davantage la classe moyenne. Contre l'habitat indigne et très dégradé, **983 propriétaires bailleurs ou occupants** ont été aidés pour 18,6 millions d'euros. Enfin, près de **7 000 ménages** ont bénéficié d'aides à la rénovation énergétique.

Dans un contexte d'accès au logement tendu, le parc privé conventionné représente une offre complémentaire à des fins sociales, avec des dispositifs comme Loc'Avantages ou le conventionnement « très social ». La maîtrise d'ouvrage d'insertion apporte une réponse très concrète, durable, à des ménages qui ont connu des situations d'exclusion. L'offre en logement d'insertion a vocation à accompagner un processus d'insertion par le logement de ménages (22 logements en 2022 soit près de 0,86 million d'euros de subventions).

02

LE DROIT À UN LOGEMENT DÉCENT

LE DROIT À UN LOGEMENT

Le droit au logement ou hébergement opposable, institué par la loi du 5 mars 2007, permet aux personnes mal logées, ou ayant attendu en vain un logement social pendant un délai anormalement long, ou en attente d'un hébergement, de faire valoir leur droit à un logement décent (ou à un hébergement selon les cas) si elles ne peuvent l'obtenir par leurs propres moyens. L'État est garant de ce droit et doit faire reloger (ou héberger) les personnes reconnues prioritaires.

En 2022 comme en 2021, l'Occitanie est la 4^{ème} région totalisant le plus de recours DALO/DAHO.

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Pour lutter contre la précarité énergétique, des mesures de rénovation énergétique sont mises en place dans les logements. Dans le cadre du Plan de Relance, un réseau de guichets de conseil et d'aide, ainsi que le programme MaPrimeRénov', soutiennent les ménages modestes dans leurs travaux de rénovation, en offrant jusqu'à 90 % de financement pour les plus démunis. En Occitanie, cette prime a bénéficié à **66 709 logements** depuis son lancement. D'autres actions complémentaires sont également mises en œuvre pour lutter contre la précarité, telles que la réhabilitation des foyers de travailleurs migrants, la rénovation des logements sociaux et la création de résidences sociales à partir de rachats d'hôtels ou de pensions familiales, ainsi que la réhabilitation des aires permanentes d'accueil pour les gens du voyage.



03 PRÉVENIR LA PERTE D'UN LOGEMENT

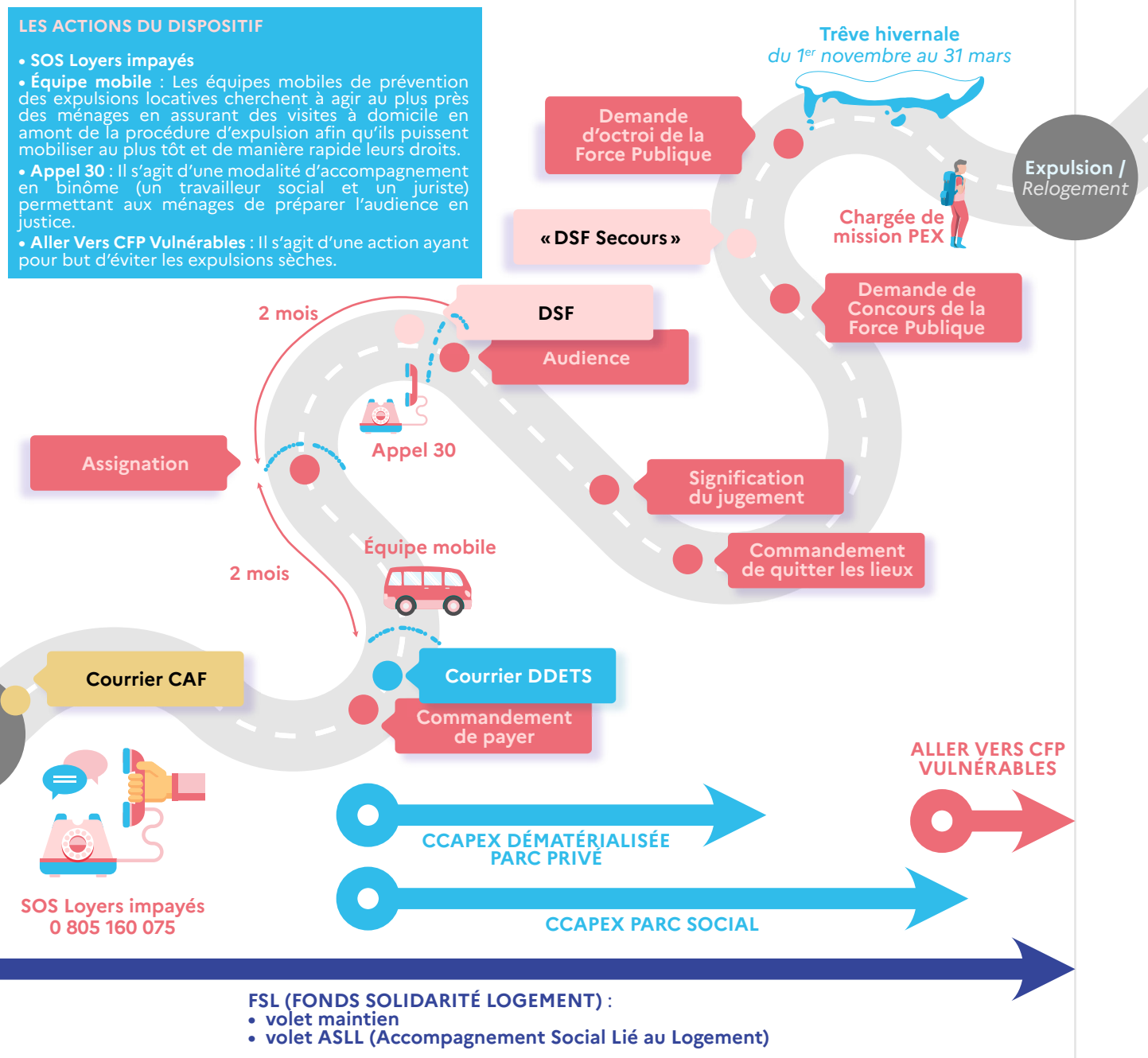
Le plan d'action interministériel vise à renforcer la prévention des expulsions locatives. Il existe des commissions de prévention des expulsions (CCAPEX), instance à l'échelle du département dont l'objet est de rapprocher l'intervention de tous les acteurs susceptibles de venir en aide au locataire en difficulté.

Des équipes mobiles ont été créées pour contacter les ménages en procédure d'expulsion dans les

départements de l'Hérault et la Haute-Garonne. Les moyens humains des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions ont été renforcés. De plus, le Fonds national de prévention des impayés locatifs a soutenu financièrement les fonds de solidarité pour le logement afin d'aider à régler les dettes locatives, et certains départements ont demandé des moyens financiers supplémentaires pour recruter des chargés de mission de sortie de crise.

Illustration : Dispositif de prévention des expulsions dans le Gard

PEX : Prévention des Expulsions Locatives
CCAPEX : Commission spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives
DSF : Diagnostic Social et Financier
CFP : Concours de la Force Publique



04

L'HÉBERGEMENT ET LE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

LA DOMICILIATION

La domiciliation permet à des personnes sans domicile stable d'avoir une adresse et un justificatif de domicile pour accéder à leurs droits et obligations. En Occitanie, grâce à des crédits de la lutte contre la pauvreté, des structures publiques et des associations ont été soutenues pour renforcer l'offre de domiciliation, améliorant les conditions matérielles et élargissant la couverture territoriale.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

Le Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL) a été intégralement refondu en 2020 et élargi aux méla rue et en centres d'hébergement, victimes de violences conjugales, jeunes sortantnages en grande difficulté (personnes à s de l'ASE...). Il donne lieu à des conventionnements avec les opérateurs de l'AHJ et les bailleurs (3,27 M€ en 2022).

LE LOGEMENT D'ABORD

La stratégie du Logement d'abord a été renouvelée en 2022 comme politique prioritaire du gouvernement, destinée à favoriser l'accès au logement des publics les plus vulnérables. Elle est devenue le 1^{er} janvier 2021 le service public de la rue au logement. L'objectif central de cette politique est de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile.

En Occitanie, la politique du logement d'abord est déployée dans la ville de Toulouse, la métropole Montpellier Méditerranée et la communauté d'agglomération de Nîmes métropole.

Les objectifs « fluidité » représentaient en 2022 l'attribution de **1 500 logements sociaux** en faveur des **ménages hébergés** et de **740** en faveur des **ménages sans abris ou en habitat de fortune** : ils ont été atteints à 94% et 99% respectivement. Les objectifs d'intermédiation locative ont été dépassés (115%) avec **2 789 places** depuis 2018.

Cependant, la demande reste élevée. Les nuitées hôtelières ont continué de progresser pour dépasser la barre des **3 000 places**



05

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE MARGINALITÉ



L'HÉBERGEMENT DES GRANDS PRÉCAIRES

En Occitanie, deux lieux de vie innovants à dimension collective ont été créés à Toulouse et Montpellier, ouverts à des personnes très marginalisées et éloignées dispositifs existants (hébergement, pensions de famille, logements ordinaires dans le diffus) car ils ne correspondent pas à leurs attentes ou leurs besoins actuels. Ces lieux de vie proposent une dimension collective ou communautaire.

Ce dispositif expérimental sur trois ans est à relier avec le dispositif « un chez soi d'abord » (UCSD), qui consiste à donner la priorité à un logement pérenne avant de traiter les autres difficultés de la personne (accès aux droits, santé, addiction, troubles psychiatriques) - expérimentation déployée depuis plusieurs années à Toulouse et Montpellier avec une capacité d'accueil de **250 places**, dont **50 destinées à un public jeune très vulnérable** (troubles psychiques, addictions, incarcérations, errance).

LE RENFORCEMENT DES MOYENS DE L'HÉBERGEMENT ET DES SIAO

Le besoin d'humanisation des centres d'hébergement demeure. Le budget de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) pour l'humanisation des conditions d'accueil des structures d'hébergement a augmenté en 2022 en passant de 8 à **10 millions d'euros**.

Afin d'accompagner la dynamique du Logement d'abord, la refonte de la gouvernance des SIAO a abouti à la publication d'un référentiel de missions rénové. Les moyens alloués aux SIAO ont été à nouveau renforcés en 2022 afin de soutenir leurs missions de coordination des acteurs.

LE SOUTIEN AUX CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)

Afin de soutenir l'action des CHRS dont le projet d'établissement est en cohérence avec les priorités de la stratégie pauvreté, une enveloppe de 0,7 million d'euros a été systématiquement reconduite depuis 2019. Elle a bénéficié à 54 établissements, soit 78 % des CHRS.

QUELQUES ACTIONS EXEMPLAIRES

LES TIERS-LIEUX ALIMENTAIRES

Dans le cadre du plan de relance, plus de 1,7 millions d'euros ont été mobilisés de manière à soutenir les tiers-lieux alimentaires des personnes hébergées à l'hôtel (départements du Gard, de la Haute-Garonne et l'Hérault) afin de faciliter les modalités de restauration des personnes.

LES CHRS HORS-LES-MURS

Répondant aux paradigmes du Logement d'abord, le CHRS hors les murs permet de développer un accompagnement global centré sur les besoins de la personne.

L'HÉBERGEMENT DES FEMMES ENCEINTES ET EN MATERNITÉ À LA RUE

Depuis 2021, les crédits de la stratégie pauvreté ont permis d'ouvrir, en plus de l'intervention des conseils départementaux, 100 places d'hébergement d'urgence à destination de femmes enceintes ou sortant de maternité.

L'APPEL À PROJETS CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE (CEJ) JEUNES EN RUPTURE (VOLET LOGEMENT)

Lancé le 30 avril 2022 et conçu dans une démarche d'aller vers, cet appel à projets repose sur la construction d'un projet personnalisé, adapté aux besoins et au projet de chaque jeune, et s'appuie sur la mobilisation d'un triptyque insertion professionnelle, mobilité et logement. L'enveloppe en Occitanie a été portée à 7,4 millions d'euros, dont 1,1 million d'euros pour le logement (17 projets concernés).





**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Contact presse

Service presse

service-presse@occitanie.gouv.fr

Préfecture de la région Occitanie
Préfecture de la Haute-Garonne
1 place Saint-Étienne 31038 Toulouse
05 34 45 36 17

Eric Péliçon

eric.pelisson@occitanie.gouv.fr

Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

Préfecture de la région Occitanie
Préfecture de la Haute-Garonne
1 place Saint-Étienne 31038 Toulouse
09 88 88 89 69